



I G R E T E C



RAPPORT DE GESTION

**2017**

**Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques**

Société Coopérative à Responsabilité Limitée  
Association de communes

**RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2018**

**RAPPORT DE GESTION  
2017**

## TABLE DES MATIERES

<b>Composition des organes de gestion .....</b>	<b>4</b>
Situation au 31 décembre 2017 .....	4
<b>Modifications statutaires .....</b>	<b>5</b>
<b>Associés .....</b>	<b>5</b>
<b>Administrateurs .....</b>	<b>5</b>
<b>Principales décisions relatives aux activités prises par les organes de gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2017 .....</b>	<b>7</b>
Conseil d'Administration .....	7
Commission Permanente du Secteur 1 .....	15
Commission Permanente du secteur 2 .....	15
Commission Permanente du secteur 3 .....	15
Commission Permanente du Secteur 4 .....	16
Comité de Rémunération .....	17
Comité de Gestion .....	17
<b>Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du cahier general des charges .....</b>	<b>19</b>
<b>Marchés attribués en 2017 .....</b>	<b>20</b>
<b>Principales décisions en gestion des ressources humaines prises par le conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2017 .....</b>	<b>29</b>
<b>Litiges gérés par le Conseil d'Administration et/ou par le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2017 .....</b>	<b>29</b>
<b>Gestion de la Qualité Totale par le Conseil d'Administration d'IGRETEC au cours de l'exercice 2017 .....</b>	<b>30</b>
<b>Eléments survenus au cours de l'exercice 2017 susceptibles d'avoir une influence sur le développement d'IGRETEC .....</b>	<b>31</b>
<b>Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice .....</b>	<b>31</b>
<b>Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement .....</b>	<b>31</b>
<b>Indications relatives à l'existence de succursales de la société .....</b>	<b>31</b>
<b>Objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers .....</b>	<b>31</b>
<b>Structure de l'emploi (art. L1523-16 alinea 6 du CDLD) .....</b>	<b>32</b>
<b>Annexe - Rapport annuel du Comité de Rémunération de l'intercommunale IGRTEC (art. L1523-17§2 alinea 3 du CDLD) .....</b>	<b>36</b>
<b>Annexe : Rapport annuel de rémunérations du conseil d'administration de l'intercommunale IGRTEC (art. L6421-1 du CDLD) .....</b>	<b>38</b>
<b>Quelques réalisations et événements en 2017 .....</b>	<b>65</b>
<b>Informations .....</b>	<b>67</b>

## COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION

### SITUATION AU 31 DECEMBRE 2017

		CG	CA	CP1	CP2	CP3	CP4	CR
<b>Président</b>								
Philippe VAN CAUWENBERGHE	Echevin à Charleroi							
<b>Vice-Présidents</b>								
Philippe KNAEPEN	Conseiller Communal à Pont-à-Celles							
Jean-Marc POUILLAIN	Conseiller Communal à Momignies							
Philippe TISON	Bourgmestre d'Anderlues							
<b>Administrateurs</b>								
Samuel BALSEAU	Conseiller Communal à Courcelles							
Lucien BAUDUIN	Conseiller Communal à Lobbes							
Philippe BUSINE	Bourgmestre de Gerpinnes							
Mauricette CARÈME <sup>1</sup>	Conseillère Provinciale (de Hainaut)							
Ornella CENCIG	Echevine à Charleroi							
Christophe CLERSY	Président du CPAS de Courcelles							
Fernand DECHAINOIS <sup>2</sup>	Conseiller Provincial (de Hainaut)							
Laurence DENYS	Conseillère Communale à Farciennes							
Albert DEPRET <sup>3</sup>	Bourgmestre de Momignies							
Jacques DUMONGH <sup>4</sup>	Conseiller Communal à Pont-à-Celles							
Jean FERSINI <sup>5</sup>	Bourgmestre d'Aiseau-Presles							
François FIEVET <sup>6</sup>	Echevin à Fleurus							
Olivier HENRY <sup>7</sup>	Président du CPAS de Fleurus							
Gaetano ITALIANO	Conseiller Communal à Charleroi							
Mohamed KADIM <sup>8</sup>	Conseiller Communal à Charleroi							
Marie-Hélène KNOOPS	Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul							
Bruno LAMBERT	Echevin à Beaumont							
Yves LARDINOIS <sup>9</sup>	Député Provincial							
Carl LUKALU <sup>10</sup>	Echevin à Pont-à-Celles							
Eric MASSIN	Président du CPAS de Charleroi							
Christian MONTOISIS <sup>11</sup>	Conseiller Communal à Fleurus							
Julie PATTE	Echevine à Charleroi							
Eric PIERART	Conseiller Communal à Fleurus							
Jean-Pierre ROBEETS	Conseiller Communal à Les Bons Villers							
Henri ROCHEZ	Conseiller Communal à Ham/Sur/Heure-Nalines							
Kevin SALADE	Conseiller Communal à Charleroi							
Maxime SEMPO	Conseiller Communal à Charleroi							
Samy SIDIS <sup>12</sup>	Conseiller Communal à Aiseau-Presles							
Antoine TANZILLI <sup>13</sup>	Conseiller Communal à Charleroi							
Maria-Luisa TUVERI <sup>14</sup>	Conseillère communale à Châtelet							
Marc VANDENBOSCH	Conseiller Communal à Châtelet							
Noël VANKERKHOVEN	Bourgmestre de Fontaine-l'Évêque							
Emmanuel WART	Bourgmestre de Les Bons Villers							
Ruddy WASELYNCK	Conseiller Communal à Frameries							

CG = Comité de Gestion / CA = Conseil d'administration / CP1 = Commission Permanente du secteur 1 / CP2 = Commission Permanente du secteur 2 / CP3 = Commission Permanente du secteur 3 / CP4 = Commission Permanente du **secteur 4** / CR = **Comité de Rémunération**

<sup>1</sup> Désignée au C.A. du 12/09/2017 en remplacement de Mr Yves LARDINOIS

<sup>2</sup> Désigné au C.A. du 16/05/2017 en remplacement de Mr Albert DEPRET

<sup>3</sup> Démission actée au C.A. du 16/05/2017

<sup>4</sup> Démission actée au C.A. du 12/09/2017

<sup>5</sup> Démission actée au C.A. du 16/05/2017

<sup>6</sup> Désigné au C.A. du 16/05/2017 en remplacement de Mr Samy SIDIS

<sup>7</sup> Démission actée au C.A. du 16/05/2017

<sup>8</sup> Désigné au C.A. du 16/05/2017 en remplacement de Mr Antoine TANZILLI

<sup>9</sup> Démission actée au C.A. du 12/09/2017

<sup>10</sup> Désigné au C.A. du 12/09/2017 en remplacement de Mr Jacques DUMONGH

<sup>11</sup> Désigné au C.A. du 16/05/2017 en remplacement de Mr Olivier HENRY

<sup>12</sup> Démission actée au C.A. du 16/05/2017

<sup>13</sup> Démission actée au C.A. du 21/02/2017

<sup>14</sup> Désignée à l'A.G. du 28/06/2017 en remplacement de Mr Jean FERSINI

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il n'a pas été procédé à des modifications statutaires sur l'exercice 2017.

## ASSOCIÉS

Conformément à l'article 4 de nos statuts qui précise que les associés sont agréés par le Conseil d'Administration qui jouit à cet égard d'une liberté absolue d'appréciation, le Conseil d'Administration a approuvé :

- En sa séance du 21 février 2017, les affiliations, en Secteur 1, de la Commune de Florennes et de la Commune d'Iltre.
- En sa séance du 16 mai 2017, les affiliations, en Secteur 1, de l'Agence de Développement Local de Jemeppe-Sur-Sambre, de la Commune d'Assesse, de l'Intercommunale SEDIFIN et de la Zone de Secours Hainaut Centre.
- En sa séance du 12 septembre 2017, les affiliations, en Secteur 1, de la Commune de Comines-Warneton, de l'ASBL Résidence Le Douaire-MRS et du CPAS de Quaregnon.
- En sa séance du 7 novembre 2017, l'affiliation, en Secteur 1, de la Régie Communale Autonome de Mons.

Ces affiliations portent à 142 le nombre des associés d'IGRETEC.

## ADMINISTRATEURS

En sa séance du 21 février 2017, le Conseil d'administration prend acte de ce que, par son courrier du 7 février 2017, Monsieur Antoine TANZILLI informe l'intercommunale qu'il renonce à son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration et de membre des Commissions Permanentes des Secteurs 1, 2 et 3. Les démarches afin de pourvoir à son remplacement sont en cours. En conséquence, le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur TANZILLI.

En sa séance du 16 mai 2017, le Conseil d'Administration prend acte de ce que :

- Par courrier du 16 mars 2017, Monsieur Olivier CHASTEL, Président de la fédération MR du Hainaut, informe l'intercommunale de la décision de remplacer Monsieur Samy SIDIS par Monsieur François FIEVET au Conseil d'Administration et en Commissions Permanentes des Secteur 1, Secteur 2 et Secteur 3.
- Par son courrier du 6 avril 2017, Monsieur Jean FERSINI nous informait de sa démission des mandats qu'il détient au Conseil d'Administration et en Commission Permanente du Secteur 1. Les démarches afin de pourvoir à son remplacement sont en cours.
- Par courrier du 20 avril 2017, Monsieur Philippe CHARLIER, Président de l'arrondissement CDH de Charleroi, informe l'intercommunale de la désignation de Monsieur Mohamed KADIM au Conseil d'Administration et en Commissions Permanentes des Secteur 1, Secteur 2 et Secteur 3 en remplacement de Monsieur Antoine TANZILLI, démissionnaire.

- Par courrier du 27 avril 2017, Monsieur Patrick MELIS, Directeur Général de la Province de Hainaut, informe l'intercommunale de la désignation de Monsieur Fernand DECHAINOIS au Conseil d'Administration et en Commissions Permanentes des Secteur 1 et Secteur 2 en remplacement de Monsieur Albert DEPRET, démissionnaire.
- Par courrier du 11 mai 2017, reçu après l'envoi des convocations, Monsieur Laurent PHAM, Secrétaire fédéral de la fédération PS de Charleroi, informe l'intercommunale de la désignation de Monsieur Christian MONTOISIS au Conseil d'Administration et en Commissions Permanentes des Secteur 1 et Secteur 4 en remplacement de Monsieur Olivier HENRY, démissionnaire.

En conséquence, le Conseil d'Administration, conformément à l'article 14.4. des statuts, décide à l'unanimité de pourvoir à la vacance des postes en marquant accord sur les propositions faites et ce, jusqu'à ce que la prochaine Assemblée Générale pourvoie à leurs remplacements définitifs.

En sa séance du 28 juin 2017, l'Assemblée Générale approuve les précédentes nominations et désigne Madame Maria-Luisa TUVERI, Conseillère communale à Châtelet, au Conseil d'administration et en Commission permanente du Secteur 1 en remplacement de Monsieur Jean FERSINI, démissionnaire.

En sa séance du 12 septembre 2017, le Conseil d'Administration prend acte de ce que :

- Par courrier du 8 juin 2017, Monsieur Laurent PHAM, Secrétaire fédéral de la fédération PS de Charleroi, informe l'intercommunale de la décision de remplacer Monsieur Jacques DUMONGH par Monsieur Carl LUKALU au Conseil d'Administration et en Commissions Permanentes des Secteur 1 et Secteur 3.
- Par courrier du 7 septembre 2017, Monsieur Laurent PHAM, Secrétaire fédéral de la fédération PS de Charleroi, informe l'intercommunale de la décision de remplacer Monsieur Yves LARDINOIS par Madame Mauricette CARÊME au Conseil d'Administration, en Commissions Permanentes des Secteur 1 et 2 et au Comité de Gestion.

En conséquence, le Conseil d'Administration, conformément à l'article 14.4. des statuts, décide à l'unanimité de pourvoir la vacance des postes en marquant accord sur les propositions faites et ce, jusqu'à ce que la prochaine Assemblée Générale pourvoie à leurs remplacements définitifs.

En sa séance du 19 décembre 2017, l'Assemblée Générale approuve les précédentes nominations.

## PRINCIPALES DÉCISIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS PRISES PAR LES ORGANES DE GESTION D'IGRETEC AU COURS DE L'EXERCICE 2017

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

#### Décisions relatives au fonctionnement d'IGRETEC

En 2017, le Conseil d'Administration a approuvé :

- les comptes annuels consolidés au 31/12/2016.
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de juin 2017.
- la lettre d'Affirmation, conformément aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) prises en application des articles 95 et 96 du Code des Sociétés.
- trois modifications de la délégation de pouvoirs, conséquences de mouvements de personnel : la première en séance du 21/02/2017, la seconde authentifiée par notaire, en séance du 16/05/2017 et la troisième, en séance du 12/09/2017.
- les ordres du jour des deux Assemblées Générales.
- la première évaluation du Plan Stratégique 2017-2019.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé :

- de proposer à l'Assemblée Générale du 28 juin 2017, dans le cadre du « In HOUSE », des modifications à la fiche de tarification du métier « Contrôle moteurs ».
- de transférer les 200 parts détenues par l'A.I.E au profit de la SWDE, ce qui emporte l'annulation de la décision prise par le C.A. en sa séance du 13 novembre 2007 : pour rappel, en sa séance du 13 novembre 2007, le Conseil d'Administration marquait accord pour annuler 200 parts C2 détenues par l'association intercommunale d'électricité (A.I.E) dans le capital d'IGRETEC suite à la dissolution de cette dernière. Une information récente remet en perspective cette dissolution ; en effet, en date du 28 novembre 2006, un procès-verbal dressé par le notaire Hubert Michel signale « une opération de scission par absorption de l'AIE par la société wallonne de distribution des eaux (SWDE) ». Il est, dès lors, proposé d'annuler la décision prise par le Conseil d'administration du 13 novembre 2007 et de la remplacer par un transfert des 200 parts détenues par l'A.I.E au profit de la SWDE dans le respect de l'acte d'absorption mentionné ci-dessus. Aucun mouvement financier ne devra être effectué car un montant correspondant est toujours comptabilisé en dette au niveau du secteur 2 : une écriture comptable du compte « Dettes » vers le compte « Capital » sera réalisée.

#### Décisions dans le cadre des mandats détenus dans les organismes auxquels IGRETEC est associée

En 2017, le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

La S.A. AXEWEB :

En séance du 21 février 2017, le Conseil d'administrations a nommé, au poste d'Administrateur délégué de la S.A. Axéweb, Madame Charlène ROOBROECK en remplacement de Monsieur Serge GILLET, retraité, afin de permettre d'assurer la gestion quotidienne de la société jusqu'à la bonne fin de la décision de l'Assemblée Générale de mettre la société en liquidation.

Pour rappel, Axéweb a été créée le 17 février 2004. Elle centralise son activité sur l'hébergement de sites WEB, la diffusion de vidéos en ligne (streaming) ainsi que la revente de connectivité internet de type professionnel au détail aux entreprises de l'aéropole, le fournisseur de la connectivité internet générale étant BRUTELE. Elle a la forme d'une société anonyme, au capital social de 250.000 €, représentée par 1.000 actions nominatives sans désignation de valeur nominale souscrites en espèces et libérées à hauteur de 25% à la création de l'entreprise. Aucune augmentation du capital depuis, aucune libération du capital restant.

Les 1.000 actions sont actuellement réparties comme suit :

IGRETEC	600 actions
BRUTELE	250 actions
Fonds capitaux amorçage (sambrinvest)	150 actions

Constitution actuelle du Conseil d'administration :

Administrateur Délégué :	S. GILLET, mandat non rémunéré
Administrateur :	J. MINET, mandat non rémunéré
Administrateur Président :	N. CZERNIATYNSKI, mandat non rémunéré
Administrateur :	JM. ADANT, mandat non rémunéré
Administrateur :	Ph. TIELEMANS, mandat non rémunéré
Réviseur :	RSM Interaudit

Retraité au 1er avril 2017, l'Administrateur délégué, Monsieur S. GILLET, a donné sa démission avec effet en date du 24 février 2017. Parallèlement, dans le contexte où ce type de services ne correspond plus au critère de services innovants sur le marché existant, IGRETEC et le Conseil d'Administration d'Axéweb ont décidé de mettre un terme à ces activités.

Les renons ont donc été envoyés à l'ensemble des clients « hébergement » et « streaming » en septembre 2016 pour arrêt des services au 31/12/2016. Les clients « hébergement » étaient des entreprises, pour la plupart, wallonnes et les clients « streaming » étaient des chaînes de télévision locales (Matélé, Notélé, Téléambre, Canal zoom, Canal C).

Une recherche de repreneur est toujours en cours pour valoriser la branche d'activité «connectivité internet».

La S.A. AQUAWAL :

En sa séance du 16 mai 2017, le Conseil d'Administration a décidé de proposer Monsieur Renaud MOENS au poste d'administrateur d'AQUAWAL.

Le Port Autonome de Charleroi :

En sa séance du 12 septembre 2017, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler des mandats au Port Autonome de Charleroi. Pour rappel, IGRETEC dispose de 8 postes d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du Port Autonome de Charleroi (PAC). Chaque poste dispose d'un membre effectif et d'un suppléant. Ces 8 postes sont répartis selon 4 catégories :

- L'entreprenariat
- Les syndicats
- Le politique (renouvellement des mandats à l'issue des élections communales)
- Le personnel d'IGRETEC (en lien direct avec les matières traitées au sein du PAC)

Conformément aux décisions des Conseils d'Administration d'IGRETEC des 11 décembre 2012, 17 septembre 2013, 15 septembre 2015, 17 mai 2016 et 8 novembre 2016, la représentation actuelle se compose comme suit :

Membres issus du monde	Effectifs	Suppléants
<b>Entreprenariat</b>	Vincent VANKERKOVEN	à désigner
	Guido MOERMANS	Philippe RICHE
<b>Syndical</b>	Guy VERSCHUEREN	Robert WATHY
	Carmino FASANO	à désigner
<b>Politique</b>	Jean-François BOLEN	Christian MESSE
	Hugues BAYET	Jean FERSINI
<b>Personnel IGRETEC</b>	Olivier LIENARD	Xavier BERTO
	Nathalie CZERNIATYNSKI	Nelly COQUEREAU

Suite à la démission de tous ses mandats au sein de l'intercommunale de Monsieur Jean FERSINI, le Conseil d'administration désigne, dans la catégorie « Politique », Monsieur Julien FANUEL en remplacement de Monsieur Jean FERSINI.

Par ailleurs, Monsieur Guido MOERMANS a informé l'intercommunale de sa démission du poste d'administrateur au 1<sup>er</sup> septembre 2017. A cet effet, sur proposition d'Aperam Châtelet, le Conseil d'administration désigne les deux personnes suivantes dans la catégorie « Entreprenariat » :

<p>Membre effectif : Philippe RICHE Manager support division 11 rue Jules DESTREE, 7100 La Louvière</p>	<p>Membre suppléant : Carlo MORETTIN Directeur du site de Châtelet</p>
---	--

**La SCRL HERACLES :**

En sa séance du 12 septembre 2017, le Conseil d'Administration a décidé de supprimer des mandats de Madame Nathalie CZERNIATYNSKI, celui d'Administrateur-Délégué. Pour rappel, lors du Conseil d'Administration du 17 mai 2016, Madame Nathalie CZERNIATYNSKI a été nommée Administrateur et Administrateur délégué au sein d'HERACLES SCRL, en remplacement de Monsieur Pierre ROMBAUX, parti à la retraite.

**La SCRL Coworking :**

En sa séance du 7 novembre 2017, le Conseil d'Administration a décidé de remplacer Monsieur Patrick LECLERCQ par Madame Nathalie CZERNIATYNSKI. L'Assemblée Générale du 29 juin 2012 avait décidé la participation d'IGRETEC à la création d'une SCRL de Coworking. Le Conseil d'Administration du 18 septembre 2012 avait désigné, en qualité d'administrateur de cette société, Madame Brigitte GOSSIAUX. Au Conseil d'Administration du 17 mai 2016, Madame Brigitte GOSSIAUX avait été remplacée par Monsieur Patrick LECLERCQ.

**Décision financière**

Le Conseil d'Administration a décidé de prolonger deux ouvertures de crédit d'un montant respectif de 250.000 € pour les Secteurs 1 et 2.

**Décision dans le cadre de l'égouttage prioritaire**

Le Conseil d'Administration a approuvé la souscription de parts au capital de la SPGE et de parts communales dans le capital d'IGRETEC, dans le cadre de l'égouttage prioritaire :

L'article 7.b. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« La commune s'engage au moment de la conclusion de l'avenant au contrat d'agglomération visé à l'article 5 à participer à l'investissement en souscrivant des parts bénéficiaires sans droit de vote (E) dans le capital de l'organisme d'épuration agréé, pour une valeur égale à :

- 40 % + 2 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de construction de nouveaux égouts ;
- 20 % + 1 % du montant hors TVA des travaux d'égouttage lorsque l'investissement concerne des travaux de réhabilitation d'égouts existants ;
- 20 % du montant des études diagnostiques lorsqu'elles doivent être réalisées.

Cette souscription est libérée à concurrence d'au minimum 5 % par an, à partir de la réception provisoire de l'ouvrage. »

L'article 7.d. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« L'organisme d'épuration agréé souscrit à la même hauteur que la souscription visée au point b., des parts bénéficiaires sans droit de vote C, dans le capital de la S.P.G.E. qu'elle libère au même rythme que la commune. »

La répartition de la valeur des parts E que les communes concernées doivent prendre en IGRETEC est la suivante :

COMMUNE	N° Projet	Dénomination des travaux	%	Montant des travaux HTVA	Prise de participation parts	Montant de l'annuité (1/20)
AISEAU-PRESLES	47170	rue de Binon	0,48	82.595,00 €	39.646,00 €	1.982,30 €
		Rues du Centre, des Trieux, Cité Leroux	0,42	513.226,00 €	215.555,00 €	10.777,75 €
CHARLEROI	40640	rues de l'Industrie, Jaures et place Jennart	0,42	933.073,00 €	391.891,00 €	19.594,55 €
		endoscopie - rues de l'Industrie, Jaures et place Jennart	0,42	3.918,00 €	1.646,00 €	82,30 €
	48510	rues Piges, au Croly, Roton et Falony	0,21	2.084.688,00 €	437.784,00 €	21.889,20 €
	48520	rue de l'Espérance	0,21	146.933,00 €	30.856,00 €	1.542,80 €
CHATELET	42550	rue de la Goulette	0,42	343.769,00 €	144.383,00 €	7.219,15 €
COURCELLES	46660	rue Hannoy	0,42	287.723,00 €	120.844,00 €	6.042,20 €
FLEURUS	48100	rue de Spinois	0,21	448.388,00 €	94.161,00 €	4.708,05 €
GERPINNES	48390	rue de la Chapelle	0,42	481.603,00 €	202.273,00 €	10.113,65 €
	48730	ruelle Dolphe et rue des Sauvons	0,46	467.251,00 €	214.935,00 €	10.746,75 €
HAM-S-HEURE/NALINNES	44730	allées du Morfayt et Biatrooz	0,42	1.525.904,00 €	640.880,00 €	32.044,00 €
			1	197.048,00 €	197.048,00 €	9.852,40 €
LES BONS VILLERS	46560	diverses rues	0,58	670.172,00 €	388.700,00 €	19.435,00 €
LOBBES	44570	route d'Anderlues	0,42	370.516,00 €	155.617,00 €	7.780,85 €
	50060	rues de l'Entréville et des 4 Chemins	0,42	147.315,00 €	61.872,00 €	3.093,60 €
PONT-A-CELLES	49280	rues Trieu Navarre, Ecluse, Carrières	0,42	1.061.869,00 €	445.985,00 €	22.299,25 €
THUIN	48030	Quartier du Bois du Prince	0,42	355.985,00 €	149.514,00 €	7.475,70 €
<b>Total</b>				<b>10.121.976,00 €</b>	<b>3.933.590,00 €</b>	<b>196.679,50 €</b>

En parallèle, et conformément à l'article 7.d. du contrat d'agglomération, il est actualisé 100 parts C attribuées à IGRETEC par la SPGE pour un montant total majoré de 4.373.391,-€.

### **Décision de porter à l'Assemblée Générale une recommandation du Comité de Rémunération**

En sa séance du 7 novembre 2017, le Conseil d'Administration a décidé de porter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2017, la recommandation suivante du Comité de Rémunération quant à la liaison des indemnités mensuelles des membres du Comité de Gestion aux taux de présence.

Règle de base :

- La rétribution annuelle est attribuée à concurrence de 100 % si le membre du Comité de Gestion est présent à au moins 80 % des séances des organes de gestion.
- La rémunération est amputée de 10 % si l'intéressé est présent à moins de 80 % des réunions des organes de gestion mais à plus de 70%.
- La rémunération est amputée de 30 % si l'intéressé est présent à moins de 70 % des réunions mais à plus de 50%.
- La rémunération est amputée de 60 % si l'intéressé est présent à moins de 50% des réunions des organes de gestion.

Est considéré comme présent à une séance d'un organe de gestion, celui ou celle qui a participé aux votes inscrits à l'ordre du jour. Les organes de gestion concernés sont :

- le Conseil d'administration ;
- le Comité de Gestion.

La participation aux votes est acquise par la signature du registre des présences.

La participation reste acquise s'il est constaté que l'organe n'est pas en nombre pour délibérer.

Est réputée(e) présent(e) pour l'application du présent article, le membre qui est dans l'incapacité d'exercer ses fonctions pour cause de maternité. Cette période d'incapacité couvre quinze semaines. Est également réputé présent, le membre qui reste auprès de son épouse ou de la personne avec laquelle il (elle) cohabite, pendant la période légale de dix jours prévue en cas d'accouchement. Dans les deux cas, ces périodes sont couvertes par la production d'un certificat d'accouchement et/ou de grossesse.

Tous les documents de nature à justifier une absence pour cause de maladie, accident ou cas de force majeure doivent être adressés au Secrétaire des Instances<sup>15</sup>. En cas de doute sur la conformité de l'excuse ou de situations non prévues par la présente disposition ou encore de litiges relatifs aux présences, le Secrétaire des instances soumet le problème au Comité de Rémunération lors de la première réunion utile. La procédure respecte les droits de la défense et comprend notamment un droit de recours auprès du Conseil d'Administration.

L'indemnité est payée mensuellement suivant les modalités suivantes :

- 100% de l'indemnité brute annuelle est payée de manière égale de janvier à mars ;
- Début avril, le Secrétaire des Instances effectue le décompte des présences aux séances du trimestre écoulé. Deux situations peuvent se présenter :

<sup>15</sup> Article 39.3. du Règlement du Parlement wallon

- Si le taux de présence du trimestre écoulé est supérieur ou égal à 80%, l'indemnité mensuelle à verser d'avril à juin reste inchangée par rapport aux mois précédents ;
- Si le taux de présence du trimestre écoulé est inférieur à 80%, l'indemnité mensuelle à verser d'avril à juin est amputée de manière à respecter la rétribution annuelle telle que fixée.
- La même vérification est opérée
  - fin juin pour les 6 premiers mois,
  - fin septembre pour les 9 premiers mois,avec la même rectification.
- A l'issue des dernières réunions tenues en décembre, le Secrétaire des Instances effectue le décompte des présences de l'année écoulée. Deux situations peuvent se présenter :
  - soit un administrateur n'a pas reçu la totalité de l'indemnité brute annuelle qu'il était en droit de percevoir compte tenu de la règle de base. Un solde lui sera versé au plus tard le 31 décembre ;
  - soit un administrateur a trop perçu durant l'année. Il devra donc reverser une partie de son indemnité avant le 31 décembre. Il est précisé qu'en vertu des règles proposées, ce scénario sera exceptionnel.

L'année de renouvellement des instances, la règle applicable en décembre s'applique fin juin.

L'indemnité mensuelle sera versée à mois échu.

La présente règle entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.

### **Décision de reprise des actifs de CATERPILLAR et de création d'une société**

En sa séance du 12 septembre 2017, le Conseil d'Administration a pris la décision de principe de création d'une société commune IGRETEC (51 %) et SOGEPA (49 %) en vue de gérer la reconversion du site de CATERPILLAR.

En sa séance du 7 novembre 2017, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité :

- de porter, devant l'Assemblée Générale du 19 décembre 2017, le rapport spécifique de création de la Société Anonyme Société de Reconversion des Sites Industriels de Charleroi et la prise de participation d'IGRETEC dans cette société à concurrence de 51%.
- de proposer comme administrateurs de la future structure :
  - o Monsieur Renaud MOENS,
  - o Madame Nathalie CZERNIATYNSKI et
  - o Monsieur Stéphane SOZIL.

Extrait du rapport spécifique à l'Assemblée Générale :

Caractéristiques de la société à créer :

Une société commune sera constituée par IGRETEC et la SOGEPA, par apport d'un capital social de 62.000 €. La répartition des parts est respectivement de 51% / 49%. L'objectif est d'être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Rôles de la société :

- devenir propriétaire du site, en se substituant à la Région ;
- être l'opérateur au sens du décret sur le développement des parcs d'activités économiques, c'est-à-dire être le bénéficiaire des subsides pour l'équipement du site ;
- veiller à la reconversion du site ;
- être le maître d'ouvrage pour les travaux d'équipement ;
- être le gestionnaire des biens immobiliers et équipements/ biens mobiliers présents sur le site ;
- assurer la maintenance et le gardiennage après reprise du site.

Les caractéristiques principales de cette société seront les suivantes :

- forme : Société Anonyme ;
- objet : la société a pour objet la reconversion du site Caterpillar ;
- dénomination : Société de reconversion des sites industriels de Charleroi ;
- siège social : Boulevard Mayence, n°1 – 6000 Charleroi ;
- durée : illimitée ;
- capital social : soixante-deux mille euros (62.000 €). Il est représenté par six mille deux cents (6.200) parts à dix (10) € chacune réparties comme suit :
  - IGRETEC : 3.162 parts ;
  - SOGEPA : 3.038 parts.

- Conseil d'Administration : composé de six membres au moins, personnes physiques ou morales, nommés pour six ans au plus par l'Assemblée Générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle ;
- représentation de la société : deux administrateurs agissant conjointement et, dans les limites de la gestion journalière, par un administrateur-délégué ou par un directeur-délégué à la gestion journalière ;
- mandats exercés à titre gratuit ;
- contrôle : réviseur d'entreprises.
- Le Conseil d'Administration sera composé de 6 membres dont 3 pour IGRTEC. Les mandats d'administrateurs seront exercés à titre gratuit.

Les recettes de la société seront notamment constituées de :

- subsides d'équipement (classiques et SOWAFINAL) et tous les autres subsides nécessaires à la reconversion du site (ex. : SAR – sols pollués) ;
- 5 millions d'€ de forfait environnemental résultant de l'accord entre la Région wallonne et Caterpillar ;
- Vente/locations/cession de droits réels de biens immobiliers ;
- vente et location de matériel ou tout autre bien mobilier ;
- produits exceptionnels que pourraient générer le site.

Les dépenses de la société correspondront notamment aux :

- frais de personnel (maintenance du site) ;
- sous-traitants (dont sécurisation du site) ;
- frais généraux d'administration ;
- projet de développement du site ;
- frais de gestion courante du site ;
- frais d'entretien du site.

La seconde phase consiste en un suivi des activités de la société une fois créée, de la compétence de la Commission Permanente du Secteur 2, en vertu des statuts d'IGRETEC. En effet, l'objet de la société consiste en la reconversion du site Caterpillar à Charleroi sis sur le territoire des villes et communes du Secteur 2.

Il est donc décidé que la Commission Permanente du Secteur 2 crée une Sous-Commission Caterpillar composée de 5 membres, désignés en son sein. Dans la mesure où il s'agit d'une Sous-Commission non statutaire, ces réunions ne seront pas rémunérées ni défrayées.

### **Décisions et informations dans le domaine de l'énergie**

Investissements en production d'énergie renouvelable :

En sa séance du 16 mai 2017, le Conseil d'Administration a marqué son accord pour libérer 800.000 € (sur l'enveloppe prévue de 2 M €) pour couvrir les investissements en Wind4Wallonia.

Entre-temps, une première tranche de 400.000 € a été dédicacée au nouveau projet éolien de Modave, en construction depuis le mois d'août.

En sa séance du 7 novembre 2017, le Conseil d'Administration approuve la libération de la seconde tranche de 400.000 € pour l'affecter à la construction et à l'exploitation d'une unité de biométhanisation sur le territoire de Thuin, projet déjà porté par la Ville, IPFH, IDEA et IDETA.

Les principales caractéristiques techniques et financières de ce projet sont :

- investissement de 3,7M € ;
- besoins financiers répartis comme suit :
  - o 500k € de capital,
  - o 500k € de prêts subordonnés (à 4,5%),
  - o 1,7M € d'emprunts bancaires et
  - o 1M € de subsides ;
- apport de l'IPFH s'élèverait à 169.000 euros maximum, soit 24,85% du capital. En effet, pour bénéficier du subside de la Région wallonne, la participation d'une institution publique ne peut pas dépasser les 25% ;

- il sera prévu une coopérative permettant aux particuliers d'investir en bénéficiant du tax-shelter de 45% (réduction d'impôt) ;
- production d'électricité et de gaz (énergie produite par l'unité = 2 éoliennes)
- 2,4 CV obtenu par MW produit pendant 15 ans (= 763.938 €/an en pleine production)
- 50% des intrants sont déjà contractualisés et 40% en cours de contractualisation. Pour le projet de Thuin, cela représente 14.900 tonnes d'intrants/an ;
- le rendement financier sur le capital est de 12,85%/an pendant 15 ans ;

#### Services énergétiques – restitution du capital en secteur 3 :

Ce service, proposé aux villes et communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique sur leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes et de baisser la charge énergétique grevant les budgets communaux.

Le principe est le suivant : IGRTEC prend à sa charge des investissements sur maximum 15 ans à la place des villes et communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment comme par exemple : l'isolation, le relighting, la régulation, le chauffage, la ventilation, la production d'énergie renouvelable, etc.

Le potentiel d'investissements s'élève à près de 75.000.000 € pour l'ensemble des communes du Secteur 3.

À ce jour, 2 projets sont clôturés (décompte final et réception provisoire) et peuvent, dès lors, faire l'objet d'une facturation aux communes concernées : Aiseau-Presles – Salon Communal et Pont-à-Celles – Administration communale, avec comme objets, le remplacement du système de chauffage et de la régulation avec placement d'une télégestion.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la restitution de capital variable en Secteur 3 pour un montant de 55.658,04 € à la commune de Pont-à-Celles et de 21.843,52 € à la commune d'Aiseau-Presles.

#### Activent Wallonie – Partenariat dans l'éolien wallon :

Lors de sa séance du 4 novembre 2014, le Conseil d'Administration marquait accord sur la création d'un nouveau secteur d'activité au sein de l'Intercommunale IPFH afin de permettre la prise de participation dans des projets énergétiques de dimension wallonne (dit secteur VII, associant, à parts égales, les Intercommunales IDETA, IDEA et IGRTEC). La création de ce secteur d'activité a été entérinée par l'Assemblée Générale d'IPFH en décembre 2014, après accord de l'ensemble des communes associées.

A cette occasion, il marquait également son accord sur la prise de participation par ce biais dans la société de projet Wind4Wallonia et d'y consacrer, dans le chef d'IGRETEC Secteur 2, conformément à la décision de son Conseil d'Administration, un budget d'investissement de 2 M€ entre 2015 et 2020. Cette décision a été confirmée dans le Plan Stratégique 2017-2019.

Dans un premier temps, et compte tenu du mécanisme arrêté en IPFH pour le financement des investissements en Wind4Wallonia par le biais du Secteur VII «Partenariats énergétiques», le Conseil d'Administration de l'IPFH a, lors de sa séance du 30 juin 2015, approuvé les investissements en Wind4Wallonia suivants pour les deux projets à Sterpenich et Dour et émis, conformément à l'article 6 des statuts, 1.800 nouvelles parts «PE» du Secteur VII, d'une valeur unitaire de 1.000,00 €, à IDEA, IDETA et IGRTEC, sur base de la répartition suivante proposée par son Comité Technique lors de sa séance du 8 juin 2015 :

- IDEA : 600 parts «PE» pour un montant total de 600.000,00 € ;
- IDETA : 600 parts «PE» pour un montant total de 600.000,00 € ;
- IGRTEC : 600 parts «PE» pour un montant total de 600.000,00 €.

La libération des fonds, consécutive à ces différentes décisions, a été effectuée par les services d'IGRETEC en date du 16 juillet 2015. Cette première tranche qui représente 30% du budget d'investissement prévu.

Le souhait exprimé par IPFH et les intercommunales associées étaient de ne pas limiter ce mécanisme au seul opérateur Engie et de rester ouvert à d'autres propositions émanant de sociétés du secteur.

En ce sens, des discussions ont été engagées avec EDF Luminus. Le fruit de ces discussions implique aujourd'hui une possibilité nouvelle de partenariat. L'accord de prise de participation que prendra IPFH impliquera un nouvel appel à libération de capital conformément aux décisions antérieures. Le montant de celui-ci sera de 800.000 €, ce qui portera le capital libéré à 1,4 M€ sur les 2 M€ à engager. Une troisième libération, pour le solde, est imaginée dans les prochains mois pour couvrir les investissements du projet de parc éolien à Modave porté cette fois par Wind4Wallonia.

En conséquence, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de marquer accord sur la prise de participation par le biais du secteur VII de l'IPFH dans la société de projet ACTIVENT WALLONIE, de permettre la souscription de parts sociales au sein dudit secteur en IPFH pour un second montant de 800.000 € afin de couvrir le financement des projets éoliens évoqués et de charger les représentants d'IGRETEC au sein du Conseil d'Administration et du Comité Technique de l'IPFH de rapporter ces décisions.

Pollec 3 :

Pour rappel, le programme POLLEC 3 a été mis en place par la Région wallonne dans le but de permettre aux communes qui le souhaitent, de définir une stratégie énergie climat en adéquation avec les objectifs de la Convention des Maires (réduction des émissions de CO2 de 40% en 2030).

Le changement principal par rapport aux campagnes 1 et 2 est qu'on se dirige vers une intégration des Politiques Locales Energie Climat dans la politique de soutien aux investissements des communes wallonnes en matière d'énergie. Autrement dit, une commune qui n'aura pas rejoint la dynamique POLLEC, n'aura plus accès aux aides UREBA.

Deux possibilités s'offrent pour la commune :

- se lancer dans une candidature individuelle et réaliser seule, sans soutien, son plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) ;
- se faire accompagner par une structure supra-locale dans la réalisation de son PAED.

En sa séance du 14 juin 2016, le Conseil d'Administration d'IGRETEC a décidé de s'inscrire dans la campagne Pollec 3 en tant que structure supra-locale, pour accompagner les communes des secteurs 3 et 5 qui le souhaitent et qui n'ont pas adhéré aux programmes Pollec 1 ou 2, pour mettre en place un PAED et un accompagnement continu sur le long terme par la mise en place, via le tiers investisseur, d'investissements ayant pour objectif la diminution de consommation d'énergie.

Communes participantes : Aiseau-Presles, Châtelet, Fleurus, Chimay, Froidchapelle et Momignies.

Budget dédié à la mission : 46.760,40 €

Soit : 27.000,00 € (subside RW) + 19.760,40 € pris en charge par les 6 communes participantes (env 220h au tarif in house), pour la réalisation de 4 PAED (1 PAED commun pour Chimay, Froidchapelle et Momignies).

Timing :

- mai 2017: notification RW ;
- mai 2017 à novembre 2017 : réalisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et de l'estimation générale du potentiel de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour chaque territoire ;
- septembre 2017 : premiers ateliers organisés par l'APERE ;
- septembre 2017 à décembre 2017 : réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques ;
- novembre 2017 à mars 2018 : organisation d'ateliers d'accompagnement collectif pour les communes ;
- janvier 2018 à juin 2018 : élaboration des PAEDC ;
- juin 2018 : remise des PAEDC et adhésion à la Convention des Maires.

### **Informations générales au Conseil d'Administration**

- Quant à l'état d'avancement des travaux des commissions du Comité de Développement Stratégique
- Quant au Plan Catch.

- Quant aux conséquences de la nouvelle réglementation sur les marchés publics : l'éventualité que les administrateurs doivent fournir à IGRETEC-Bureau d'Etudes, dans le cadre des offres européennes, un extrait de leur casier judiciaire.
- Dans le cadre de la transparence et de la bonne gouvernance, remise aux administrateurs d'une brochure « IGRETEC et les structures auxquelles elle participe au 31/12/2016 », brochure, reprise en 2 parties, sur le site Internet d'IGRETEC :
  - IGRETEC, SON CAPITAL, SES ORGANES LEGAUX ET STATUTAIRES, SES MANDATAIRES, SES ORGANES OPERATIONNELS INTERNES.
  - STRUCTURES DANS LESQUELLES IGRETEC DETIENT DES PARTICIPATIONS
- Quant aux appels à projets liés au Plan Marshall 4.0. (SOWAFINAL 3) pour les zones d'activités économiques et les sites économiques en reconversion.
- Présentation du calendrier des instances 2017.

## **COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 1**

---

- Bureau d'Etudes et de Gestion.
  - Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2016.
  - Approbation de la première évaluation du Plan Stratégique 2017-2019.
  - Approbation de la souscription de parts au capital de la SPGE et de parts communales dans le capital d'IGRETEC, dans le cadre de l'égouttage prioritaire (voir Conseil d'Administration pour le détail de la décision).

## **COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 2**

---

- Développement Economique et Social de la Région de Charleroi
  - Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2016.
  - Approbation de la première évaluation du Plan Stratégique 2017-2019.
  - Suivi régulier des ventes et des disponibilités dans les Parcs d'Activités Economiques existants.

## **COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 3**

---

- Participations énergétiques
  - Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2016.
  - Approbation de la première évaluation du Plan Stratégique 2017-2019.
  - Fixation des acomptes sur les dividendes 2017.  
Le secteur 3 "Participations énergétiques" est, notamment, chargé de distribuer aux communes les dividendes issus du secteur de l'énergie et, en particulier, de l'I.P.F.H.  
Dans ce cadre, l'article 38 des statuts de notre intercommunale dispose :  
"  
« En outre, le Conseil d'Administration peut attribuer un ou plusieurs acomptes sur les dividendes prévus au présent article, sur proposition de la Commission Permanente du secteur concerné.

Le premier acompte ne peut intervenir qu'après l'approbation des comptes de l'exercice n-1 de l'intercommunale I.P.F.H.

Ce premier acompte est réparti entre les communes associées du secteur 3 conformément aux dispositions du présent article 38.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la Commission Permanente du secteur concerné, a la possibilité de distribuer un second acompte sur ses dividendes.

L'attribution de ce second acompte est limitée :

- au montant de l'acompte sur dividendes versé par l'I.P.F.H., au cours du même exercice
- à la trésorerie disponible estimée du secteur 3 au moment du versement de l'acompte.

Si les acomptes ainsi distribués excèdent le montant des dividendes arrêtés ultérieurement par l'Assemblée Générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme à valoir sur les dividendes suivants ».

Ces deux conditions étant vérifiées, le versement d'un acompte sur les dividendes 2017 est prévu pour le 27 décembre 2017 et ce, dans la continuité des dispositions autrefois appliquées au sein de l'intercommunale I.P.F.H.

V&C associées	Acomptes sur dividendes	
	2016	2017
AISEAU-PRESLES	158.621,30	156.764,34
CHARLEROI	5.464.321,68	6.098.599,43
CHATELET	1.065.409,47	1.052.101,62
COURCELLES	553.827,55	625.346,03
ERQUELINNES	177.742,29	193.003,76
FARCIENNES	181.834,62	158.755,00
FLEURUS	339.553,98	301.129,88
FONTAINE-L'EVEQUE	343.109,61	352.131,63
GERPINNES	40.677,46	40.185,45
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	251.886,44	277.545,71
LOBBES	48.315,83	56.092,18
MERBES-LE-CHÂTEAU	47.877,47	53.244,01
MONTIGNY-LE-TILLEUL	155.442,23	173.691,33
PONT-A-CELLES	300.521,98	338.882,63
THUIN	171.823,10	203.590,44
<b>Acomptes totaux</b>	<b>9.300.965,01</b>	<b>10.081.063,44</b>

## COMMISSION PERMANENTE DU SECTEUR 4

### ➤ Développement Economique des Actions Immobilières liées aux Activités Aéroportuaires de l'Aéroport de Charleroi

- Approbation des comptes du secteur au 31 décembre 2016.
- Approbation de la première évaluation du Plan Stratégique 2017-2019.
- Prise d'acte de ce que, à la date du 21 février 2017, 199 biens ont été acquis avec une moyenne de 141.463,01 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d'achat pour les biens bâtis.

Ces biens se répartissent par zone de la façon suivante :

- 82 propriétés en zone A'/A
- 23 propriétés en zone B'/A
- 94 propriétés en zone B'/B

Soit un total de 199 biens

Ces biens se répartissent par affectation de la manière suivante :

- 49 propriétés représentent des locations en résidence principale,
- 0 propriété est occupée par les anciens propriétaires,
- 33 propriétés vides avec objectif de valorisation (rénovation ou vente),
- 37 propriétés sont destinées à la démolition,
- 19 biens ont fait l'objet d'une démolition
- 61 biens ont été vendus (dont 30 ont été démolis via la SRWT et le secteur 2).

Soit un total de 49 biens démolis sur un total acquis de 199 biens.

## COMITE DE REMUNERATION

---

- Liaison de la rétribution des membres du Comité de Gestion à leur taux de présence aux réunions.
- Modification de la structuration de la rémunération du Directeur Général.
- Rédaction du rapport annuel du Comité de Rémunération au Conseil d'Administration conformément à l'article L 1523-17 par.2 al.3 du CDLD.

## COMITE DE GESTION

---

- Décision en matière de Gestion des Ressources Humaines (pour un complément d'informations, voir « Principales décisions en Gestion des Ressources Humaines prises par le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion d'IGRETEC au cours de l'exercice 2017 »).
- Approbation des marchés publics d'un montant estimé égal ou supérieur à 30.000,-€ HTVA et ce, lors de 4 étapes de leur vie :
  - l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer ;
  - l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'étude des offres ;
  - l'examen et l'approbation des avenants à passer ;
  - le décompte final.(Pour un complément d'informations, voir «Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures et de services pour lesquels sont obligatoires les dispositions du Cahier Général des Charges »).
- Décision d'amplification des réseaux GSM dans le bâtiment SOLEO.
- Décision de prévenir le Ministre des Pouvoirs Locaux sur les prix anormalement hauts détectés dans les dossiers PIC en décembre 2016.
- Sur base d'une note de la Ville de Charleroi, décision de soumettre au Conseil d'Administration une communication sur IGRETEC et les structures auxquelles elle participe.
- Présentation de l'audit de paiement effectué au sein des services d'IGRETEC.
- Présentation du dossier de déconstruction du CHU de Charleroi.
- Exposé relatif aux boues non polluées proposées aux agriculteurs.
- Exposé du phasage des travaux d'égouttage de la rue de la Flèche à Courcelles.
- Présentation du HUB Créatif et des activités de l'Animation Economique.
- Présentation du rapport reprenant les contre-arguments et critiques des points abordés par les consultants ayant émis le Cadastre des intercommunales en Région Wallonne. Décision d'adresser le rapport au Ministre des Pouvoirs Locaux.
- Décision de ne pas déposer une requête en annulation au Conseil d'Etat contre une décision de la Ville de Binche de ne pas attribuer un marché pour lequel IGRETEC a déposé offre au motif que toutes les offres seraient irrégulières et de recourir à la procédure négociée sans publicité.
- Fixation au 14 septembre 2017 de la journée de formation des administrateurs invités d'IGRETEC, IPFH et ICDI à la nouvelle réglementation sur les marchés publics-Module Passation.
- Présentation des statistiques « accidents du travail » d'IGRETEC.

- Présentation du Schéma de Développement Territorial
- Exposé et discussion sur la reprise des actifs de CATERPILLAR.
- Présentation du contenu de la concertation sociale en cours et des prévisions et planning de la concertation future.
- Suivi mensuel de la revue de presse.

## **LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES POUR LESQUELS SONT OBLIGATOIRES LES DISPOSITIONS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES**

Depuis les dernières modifications statutaires approuvées par notre Assemblée Générale du 30 novembre 2006, les attributions du Comité de Gestion consistent aussi en l'attribution des marchés publics pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du Cahier Général des Charges.

Aussi, le Comité de Gestion examine chaque marché public d'un montant estimé égal ou supérieur à 30.000,- € HTVA et ce, lors d'au moins 4 étapes de sa vie :

- l'examen et l'approbation des éléments constitutifs du marché à passer ;
- l'examen et l'approbation du choix de l'adjudicataire en fonction de l'analyse des offres ;
- l'examen et l'approbation des avenants à passer au contrat de base ;
- le décompte final.

En 2017, le Comité de Gestion a examiné et pris des décisions :

- d'approbation des éléments et documents de 111 marchés à lancer ;
- d'approbation des conditions de sélection qualitative d'1 marché en deux phases ;
- d'approbation du choix de l'adjudicataire ou de la non-attribution de 92 marchés ;
- d'approbation du choix des candidats d'1 marché en deux phases ;
- d'autorisation de l'usage de la délégation au Directeur Général pour l'attribution de 4 marchés urgents ;
- d'approbation de 38 avenants à des marchés en cours ;
- d'approbation de décompte final de 27 marchés terminés ;
- d'application de l'article 48 de l'A.R. du 14 janvier 2013 à un adjudicataire en défaut grave.

Conformément à l'article L1523-13 §3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le présent Rapport de Gestion à l'Assemblée Générale intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2016, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

## MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2017

### LEGENDE

T Travaux

F Fournitures

S Services

AO Adjudication Ouverte

AOO Appel d'Offres Ouvert

NAP Négociée avec publicité

NSP Négociée sans publicité

(\*) marchés dont l'estimation était inférieure au seuil du CG

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	Code Postal	Localité	Pays	Montant HTVA	Décision d'attribution
2017/001	Egouttage prioritaire et amélioration de voirie du quartier Montrou à Châtelet	T	AP	21/02/2017	Krinkels	1020	Schaerbeek	Belgique	€ 478.419,91	11/07/2017
2017/002	Location de licences Microsoft VDA	F	NSP	21/02/2017	Comparex	1020	Bruxelles	Belgique	€ 58.125,60	25/04/2017
2017/003	Réparation des biodisques de la step d'Erpion	S	NSP	21/02/2017	Lepage	6040	Jumet	Belgique	€ 46.602,00	7/03/2017
2017/004	Acquisition et implémentation logiciel de gestion comptable et financière à intégrer dans applications existantes	S	AOO	25/04/2017	Easi	1400	Nivelles	Belgique	€ 533.204,00	11/07/2017
2017/005	Réalisation étude historique ancien site industriel Porte Ouest à Charleroi	S	NSP	24/01/2017	SGS BELGIUM	5032	Isnes	Belgique	€ 7.965,20	16/05/2017
2017/006	Marché à bons de commandes pour missions de désobstruction de collecteurs et déversoirs d'orage	S	AP	21/02/2017	NON ATTRIBUTION					12/09/2017
2017/007	Réparation de pompes et agitateurs	S	NSP	21/02/2017	Sulzer Pumps Wastewater (lots 1-2)	1932	Sint-Stevens-Woluwe	Belgique	€ 26.039,00	16/05/2017
					KSB Belgium (lots 3-4)	1301	Wavre	Belgique	€ 38.530,00	16/05/2017

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	Code Postal	Localité	Pays	Montant HTVA	Décision d'attribution
2017/009	Entretien abords stations épuration, pompage et démergement	S	AP	21/02/2017	JJP Entreprise	6460	Chimay	Belgique	€ 755.560,00	16/05/2017
2017/010	Rénovation de la chaufferie Mermoz 4	T	NSP	21/02/2017	Engie Cofely Services	1000	Bruxelles	Belgique	€ 47.245,67	25/04/2017
2017/011PM	Création d'un site web	S	NSP	(*)	Everything is fun	1050	Bruxelles	Belgique	€ 37.520,00	12/09/2017
2017/012	Remplacement automate et supervision avec intégration dans système de télégestion step Leval-Chaudeville	S	NSP	21/02/2017	ETELSYS	6041	Gosselies	Belgique	€ 69.235,00	12/09/2017
2017/013	Déménagement vers Soléo Phase 3	S	NAP	21/03/2017	Mozer Benelux	1040	Bruxelles	Belgique	€ 53.530,00	13/06/2017
2017/014	Amélioration performances énergétiques académie musique Châtelineau et travaux rénovation	T	AO	21/03/2017	BEMAT	6060	Gilly	Belgique	€ 883.708,26	13/06/2017
2017/015	Amélioration performances énergétiques école Destrée à Châtelineau	T	NAP	21/03/2017	AM Apruzzese - Bati's	4671	Blegny	Belgique	€ 192.155,05	13/06/2017
2017/016	Déneigement et salage en hiver des bâtiments Igretec	S	NAP	12/09/2017	Krinkels	5100	Naninne	Belgique	€ 173.020,00	12/12/2017
2017/018	Coordination sécurité-santé sur les chantiers temporaires ou mobiles de l'exploitation	S	NSP	25/04/2017	Bureau d'étude PS2	1435	Mont-Saint-Guibert	Belgique	€ 33.000,00	11/07/2017
2017/019	Curage, transport et élimination des sédiments du bassin biologique 2 step de Marchienne-au-Pont	S	NSP	25/04/2017	IC&SC	7321	Bernissart	Belgique	€ 34.002,00	11/07/2017
2017/020	Remplacement armoires électriques ligne 2 de la désodorisation step Viesville	F	NSP	16/05/2017	Etelys	6041	Gosselies	Belgique	€ 33.874,00	10/10/2017

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	Code Postal	Localité	Pays	Montant HTVA	Décision d'attribution
2017/021	Campagne essais géotechniques pour travaux égouttage région Charleroi et Sud Hainaut	S	AO	13/06/2017	Abesim	1301	Wavre	Belgique	€ 74.485,00	12/09/2017
2017/022	Fourniture de réactifs chimiques	F	AO	25/04/2017	UNIVAR ( lots 1 à 3)	7522	Blandain	Belgique	€ 84.400,00	11/07/2017
					BRENNTAG	8540	Deerlijk		€ 16.880,00	11/07/2017
2017/023	Fourniture vêtements de travail	F	NSP	25/04/2017	Carbone +	7522	Marquain	Belgique	€ 20.390,00	11/07/2017
2017/024	Amélioration performances énergétiques école du Centre de Pont-à-Celles / menuiseries extérieures	T	NAP	25/04/2017	NON ATTRIBUTION					13/06/2017
2017/025	Ecopâturage sur différents sites Igretec	S	NSP	16/05/2017	Ecopâturage	6240	Farciennes	Belgique	€ 75.992,00	8/08/2017
2017/026	Maintenance des équipements de levage	S	AOO	16/05/2017	Olsen Engineering	4821	Andrimont	Belgique	€ 197.480,00	8/08/2017
2017/027	Maintenance préventive et curative des turbocompresseurs HST	S	NSP	16/05/2017	Sulzer Pumps Wastewater	1932	Sint-Stevens-Woluwe	Belgique	€ 77.688,00	11/07/2017
2017/028	Achat, placement et réparation pneumatiques et jantes pour véhicules de l'exploitation	F	NSP	16/05/2017	Pecheny Pneus	6040	Jumet	Belgique	€ 44.623,70	11/07/2017
2017/029	Acquisition fournitures et consommables informatiques	F	NSP	13/06/2017	ESI Belgium	1420	Braine-L'Alleud	Belgique	€ 74.621,74	10/10/2017
2017/030	Achat baie de stockage hybride et maintenance	F	NSP	16/05/2017	Computerland	4432	Alleur	Belgique	€ 35.312,16	8/08/2017
2017/031	Amélioration performances énergétiques bâtiment Elan à Châtelet	T	AO	13/06/2017	Bemat	6060	Gilly	Belgique	€ 773.216,31	7/11/2017
2017/032	Maintenance préventive et curative des hv-turbo	S	AO	13/06/2017	Maintenance Partners Wallonie	5100	Nannine	Belgique	€ 202.531,00	7/11/2017
2017/033	Amélioration performances énergétiques et rénovation salon communal de Lambusart	T	NAP	13/06/2017	Hullbridge Associated	6183	Trazegnies	Belgique	€ 594.314,56	12/09/2017

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	Code Postal	Localité	Pays	Montant HTVA	Décision d'attribution
2017/034	Amélioration performances énergétiques école du Centre de Pont-à-Celles / menuiseries extérieures	T	NAP	13/06/2017	Phenicks	6000	Charleroi	Belgique	€ 156.506,47	12/09/2017
2017/036	Travaux à bons de commande sur le réseau de collecte	T	AO	13/06/2017	Wanty	7134	Péronnes-lez-Binche	Belgique	€ 690.139,20	12/12/2017
2017/037	Eclairage de secours anti-panique step de Montignies	S	NAP	13/06/2017	NON ATTRIBUTION					7/11/2017
2017/038	Création réseau évacuation eaux épurées PAE de Lobbes-Thuin	T	NSP	13/06/2017	NON ATTRIBUTION					8/08/2017
2017/038Bis	Création réseau évacuation eaux épurées PAE de Lobbes-Thuin	T	NSP	8/08/2017	Sogeplant	4682	Milmort	Belgique	€ 68.191,37	29/08/2017
2017/039	Marché de consultance juridique	S	NSP	13/06/2017	Younity	1170	Bruxelles	Belgique	€ 63.375,00	8/08/2017
2017/040	Coordination sécurité-santé travaux PIC 2017-2018 des villes et communes Charleroi et Sud Hainaut	S	AO	13/06/2017	Corepro	6000	Charleroi	Belgique	€ 60.000,00	12/09/2017
2017/043	Rénovation 3eme étage bâtiment Mermoz 1	T	NSP	8/08/2017	Mignone	7170	Manage	Belgique	€ 82.170,13	10/10/2017
2017/044	Mission d'outsourcing accueil et standard téléphonique	S	NSP	11/07/2017	Facilicom	2060	Antwerpen	Belgique	€ 66.966,90	8/08/2017
2017/045	Maintenance des ascenseurs sur sites exploitations	S	NSP	8/08/2017	Ascelec	4890	Thimister	Belgique	€ 56.096,00	12/12/2017
2017/046	Cité des métiers - sites Roullier et Moulin	S	NSP	8/08/2017	ABO	5300	Andenne	Belgique	€ 49.572,08	12/09/2017
2017/050	Achat soupe pour le personnel	F	NSP	(*)	Le Gerموir	6031	Monceau/Sambre	Belgique	€ 31.696,00	12/09/2017
2017/052	Marché à bons de commandes pour missions de désobstruction de collecteurs et déversoirs d'orage	S	PO	12/09/2017	Godart S lot 1	1460	Ittre	Belgique	€ 491.920,00	12/12/2017
					Godart S lot 2	1460	Ittre	Belgique	€ 237.960,00	12/12/2017

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	Code Postal	Localité	Pays	Montant HTVA	Décision d'attribution
2017/055	Rénovation installations HVAC et techniques liées à la sécurité du bâtiment Lindbergh	T	NAP	10/10/2017	Mignone	7170	Manage	Belgique	€ 53.231,12	12/12/2017
2017/069	Campagne essais géotechniques et caractérisation sols avant étude de projets de 3 PAE	S	NSP	7/11/2017	Abesim	1301	Wavre	Belgique	€ 34.380,00	12/12/2017
2017/071	Amélioration performances énergétiques école du Centre de Pont-à-Celles / menuiseries extérieures	T	NAP	7/11/2017	Beaver sa	1831	Diegem	Belgique	€ 132.368,14	20/12/2017
2016/001	Etablissement d'un schéma de développement territorial de la Région Charleroi et Sud Hainaut	S	NAP	19/01/2016	SM BUUR-Idea Consult	3000	Louvain	Belgique	€ 232.650,00	21/03/2017
2016/002	Marché stock de travaux d'aménagements, rénovations et réparations dans les bâtiments existants	T	AP	23/02/2016	Hullbridge Associated	6183	Trazegnies	Belgique	€ 1.565.426,24	14/06/2016
2016/003	Achat et entretien extincteurs incendies et entretien dévidoirs	S	NAP	8/11/2016	SICLI (tranche conditionnelle)	1180	Bruxelles	Belgique	€ 57.762,31	12/09/2017
2016/004	Gardiennage mobile, télésurveillance et télé secrétariat dans bâtiments Igretec du Secteur 2	S	AP	19/01/2016	G4S Secure Solutions (tranche conditionnelle)	1020	Bruxelles	Belgique	€ 324.195,84	12/09/2017
2016/007	Amélioration de la sécurité de certains sites Igretec	T	NSP	19/01/2016	Chaudronnerie Lepuil	6567	La Buisserie	Belgique	€ 26.937,32	13/06/2017
2016/008	Travaux voirie et égouttage rue Cromboully à Thuin	T	AP	14/06/2016	Rousseaux	6110	Montigny-le-Tilleul	Belgique	€ 623.472,43	24/01/2017
2016/021	Egouttage et aménagement chemin des Trois Arbres et rue de Marbaix à Ham/Heure	T	AP	9/08/2016	Jacques Pirlot	6060	Gilly	Belgique	€ 705.926,75	21/02/2017
2016/026	Amélioration et égouttage rue des Bouleaux et Allée Centrale à Gerpinnes	T	AP	11/10/2016	Travexploit	6530	Ragnies	Belgique	€ 1.401.149,90	24/01/2017

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	Code Postal	Localité	Pays	Montant HTVA	Décision d'attribution
2016/029	Evacuation et traitement des terres polluées du bassin d'orage du ri de Villers	S	NSP	26/04/2016	SOLAZ	6220	Fleurus	Belgique	€ 44.133,00	24/01/2017
2016/036	Amélioration et égouttage rue Fonterbois à Mont/Marchienne	T	PO	8/08/2017	Travexploit	6530	Ragnies	Belgique	€ 615.150,80	12/12/2017
2016/037	Amélioration et égouttage rue des Piges à Marcinelle	T	AP	11/10/2016	Rousseaux	6110	Montigny-le-Tilleul	Belgique	€ 496.038,60	21/02/2017
2016/040	Aménagement de 13 véhicules Igretec	F	NSP	26/04/2016	Syncro System (lots 1-2)	5380	Fernelmont	Belgique	9.630 + 9.630	13/09/2017
				26/04/2016	Brasitem (lot 3)	6560	Erquelinnes	Belgique	€ 11.674,35	13/09/2017
2016/044	Prolongation conduite de refoulement rue Blariaux à Solre-sur-Sambre	T	NAP	26/04/2016	Travexploit	6532	Ragnies	Belgique	€ 153.649,00	21/02/2017
2016/052	Cadastre des collecteurs territoire Igretec et de l'égouttage à Fleurus	S	AP	24/01/2017	Globezenit (lots 1 et 3)	4052	Beaufays	Belgique	€ 142.400,00	12/09/2017
					Teccon (lots 2 et 4)	5380	Forville	Belgique	€ 168.719,66	12/09/2017
2016/053	Egouttage et distribution d'eau rue Paganetti à Gerpinnes	T	AP	9/08/2016	Michaux	6240	Farciennes	Belgique	€ 925.988,70	21/03/2017
2016/055	Acquisition et maintenance chariot élévateur électrique	F	NSP	14/06/2016	Deceuninck Hendrick	8870	Izegem	Belgique	€ 32.420,00	24/01/2017
2016/058	Amélioration et égouttage rue Estacade à Roux	T	AP	11/10/2016	Jacques Pirlot	6060	Gilly	Belgique	€ 224.092,88	21/02/2017
2016/064	Amélioration et égouttage Cité Demoulin à Monceau/Sambre et rue Clinique à Jumet	T	AO	8/08/2017	Sogeplant	4682	Milmort	Belgique	€ 928.404,82	12/12/2017
2016/067	Amélioration performances énergétiques 3 bâtiments	T	NAP	14/06/2016	Beaver	1831	Diegem	Belgique	€ 361.982,20	24/01/2017
2016/071	Amélioration et égouttage rue Fléchère à Courcelles	T	AP	11/10/2016	AM Kumpen - Aertssen	6220	Fleurus	Belgique	€ 2.673.485,82	21/02/2017
2016/073	Déshydratation, transport et élimination des boues liquides différentes stations	S	AP	11/10/2016	Sede Benelux	5032	Les Isnes	Belgique	€ 248.707,60	25/04/2017

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	Code Postal	Localité	Pays	Montant HTVA	Décision d'attribution
2016/074	Maintenance des cabines HT sur différents sites Igretec	S	AOG	9/08/2016	Sepleex	5060	Auvelais	Belgique	€ 321.994,00	24/01/2017
2016/077	Amélioration performances énergétiques 5 chaufferies à Farcienens	T	NAP	12/07/2016	Jordan	6040	Jumet	Belgique	€ 167.341,35	24/01/2017
2016/081	Pompage et élimination en urgence d'hydrocarbures, huiles et autres solvants dans les eaux usées	S	NSP	9/08/2016	UDH	4577	Modave	Belgique	€ 48.910,40	24/01/2017
2016/085	Fournitures de visseries et boulonneries	F	NSP	11/10/2016	Fabory Belgium	6041	Gosselies	Belgique	€ 12.443,84	24/01/2017
2016/088	Remplacement pompes de recirculation de la step de Montignies	F	NSP	13/09/2016	Sulzer Pumps Wastewater Belgium	1932	Sint Stevens Woluwe	Belgique	€ 64.110,00	24/01/2017
2016/089	Création et maintenance d'une plateforme internet pour réaliser des achats groupés d'énergie pour citoyens	S	NSP	13/09/2016	Dapesco	1348	Louvain-la-Neuve	Belgique	€ 33.800,00	24/01/2017
2016/090	Réfection de la rue Berlaimont à Fleurus	T	AP	21/02/2017	Jacques Pirlot	6060	Gilly	Belgique	€ 252.320,96	16/05/2017
2016/092	Construction portique au PAE Airport I et pose d'une clôture fermant le site	T	NAP	13/09/2016	Wanty	7194	Peronnes-lez-Binche	Belgique	€ 47.983,02	16/05/2017
2016/097	Levée des remarques suite aux entretiens des cabines HT	S	NSP	11/10/2016	Sepleex	5060	Auvelais	Belgique	€ 36.161,75	21/02/2017
2016/098	Contrôle installations électriques haute et basse tension	S	NSP	6/12/2016	Vincotte	5032	Les Isnes	Belgique	€ 33.562,50	21/02/2017
2016/099	Marché à bons de commande pour des missions de désobstruction collecteurs et déversoirs d'orage	S	AP	13/09/2016	NON ATTRIBUTION					21/02/2017
2016/101	Fourniture et pose de mobilier et équipements pour aménagement salle polyvalente Soléo	F	AP	11/10/2016	Wave Belgium	4130	Esneux	Belgique	€ 369.892,69	24/01/2017

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	Code Postal	Localité	Pays	Montant HTVA	Décision d'attribution
2016/103	Transport et valorisation des boues déshydratées des step de Montignies, Roselies, Viesville et Roux	S	AP	13/09/2016	NON ATTRIBUTION					25/04/2017
2016/104	Amélioration performances énergétiques école Destrée à Châtelineau	T	NAP	8/11/2016	NON ATTRIBUTION					21/03/2017
2016/107	Amélioration et égouttage avenue Bois des Sarts à Landelies	T	AP	8/11/2016	Galère	4050	Chaufontaine	Belgique	€ 1.208.007,29	21/02/2017
2016/111	Réhabilitation réseau de collecte d'Acoz	T	NAP	6/12/2016	Kumpen	3500	Hasselt	Belgique	€ 539.935,58	7/11/2017
2016/113	Insonorisation et réhabilitation immeuble rue Munster 1 à Jumet	T	NSP	6/12/2016	Altacoustic	4340	Awans	Belgique	€ 33.488,40	21/02/2017
2016/114	Prélèvements et analyses boues/sables des step Igretec	S	NSP	6/12/2016	Université de Liège	4000	Liège	Belgique	€ 80.466,00	21/02/2017
2016/116	Prolongement collecteur eaux usées avenue de Ragnies à Thuin	T	NAP	21/02/2017	Wanty	7134	Péronnes-lez-Binche	Belgique	€ 82.751,95	10/10/2017
2016/118	Curage et endoscopie collecteurs Soleimont, Rance et Erpion	S	AP	21/02/2017	Godart S ( lot 1)	1460	Iltre	Belgique	€ 225.648,98	7/11/2017
				21/02/2017	Godart S ( lot 2)	1460	Iltre	Belgique	€ 51.346,80	7/11/2017
				21/02/2017	Godart S ( lot 3)	1460	Iltre	Belgique	€ 9.724,00	7/11/2017
2016/120	SOLEO - Amplification du signal gsm de l'opérateur Orange	S	NSP	24/01/2017	Orange	1140	Bruxelles	Belgique	€ 34.886,52	24/01/2017
2015/006	Reconstruction de la station de Lobbes	T	AOR	13/10/2015	SM Balteau - Eloy Travaux	4141	Sprimont	Belgique	€ 1.354.359,17	24/01/2017
2015/039	Amélioration et égouttage rue du Masy à Jumet	T	AP	12/07/2016	Jacques Pirlot	6060	Gilly	Belgique	€ 1.108.969,40	21/02/2017
2015/040	Amélioration et égouttage rue Appaumée à Ransart et pose station de pompage	T	AP	11/08/2015	Tegec	4432	Alleur	Belgique	€ 1.972.894,42	21/02/2017

N° marché	Objet du marché	Type	Procédure	Décision d'approbation des éléments du marché	Adjudicataire	Code Postal	Localité	Pays	Montant HTVA	Décision d'attribution
2015/064	Egouttage et amélioration rue du Cimetière à Pont-à-Celles	T	AP	22/03/2016	Wanty	7134	Péronnes-lez-Binche	Belgique	€ 629.016,10	21/02/2017
2014/008	Nettoyage des locaux dans différents bâtiments Igretec avec fournitures	S	AOG	18/02/2014	Gestanet (tranche conditionnelle)	4040	Herstal	Belgique	€ 165.268,55	25/04/2017

## **PRINCIPALES DÉCISIONS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ DE GESTION D'IGRETEC AU COURS DE L'EXERCICE 2017**

Au cours de l'exercice 2017, le Comité de Gestion a approuvé :

- 20 engagements dont 18 à durée indéterminée et 2 à durée déterminée (A noter : une même personne peut être engagée à durée déterminée et ensuite indéterminée).
- 14 sorties de service, soit 10 démissions et 4 licenciements.
- 7 demandes de mises à la retraite.
- 1 demande de congé sans solde d'1an renouvelable 1 an.
- Un changement de régime de travail pour 4 collaborateurs : 4/5ème temps.

Il a marqué accord sur :

- des modifications organisationnelles entraînant des augmentations salariales :
  - 4 dans la Direction « Exploitation des Ouvrages d'Épuration et de Démergement ».
  - 3 dans la « Direction des Services Généraux » avec la création du « Service Juridique-Centrale d'achats », la création du département « Juridique » et le changement de Chef de département « Gestion des Ressources Humaines »
  - 1 dans la Direction « Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Etudes » avec la création du service « Bureau d'Etudes »
- 6 modifications organisationnelles n'entraînant pas d'augmentation salariale.

Il a examiné et pris des décisions dans le cadre de 14 déclarations d'accidents du travail :

- 10 se clôturant sans séquelles indemnifiables.
- 4 n'étant pas reconnus comme accident du travail.

Il a examiné 34 demandes de progressions barémiques des collaborateurs, a marqué accord sur 23 d'entre elles et refusé les autres.

Il a décidé d'octroyer l'avance sur l'intéressement du personnel aux résultats de l'intercommunale, basé sur l'évaluation des collaborateurs.

Il a validé, à l'attention du Service Fédéral des Pensions, le calcul de l'Allocation de Fin d'année et du double pécule de vacances.

Enfin, il a décidé la constitution d'une réserve correspondant à une année de couverture de primes d'assurance « soins de santé » suivant les conditions du marché.

## **LITIGES GÉRÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET/OU PAR LE COMITÉ DE GESTION D'IGRETEC AU COURS DE L'EXERCICE 2017**

**Néant**

## **GESTION DE LA QUALITÉ TOTALE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'IGRETEC AU COURS DE L'EXERCICE 2017**

La Qualité : focus sur la gestion des risques.

En 2017, un travail important a été poursuivi en vue de la mise en conformité de nos deux systèmes de management Qualité et Environnemental avec les nouvelles versions 2015 des normes ISO 9001 (Modèle d'organisation Qualité visant la satisfaction des clients) et ISO14001 (Système de management Environnemental).

Cela s'est traduit par une intégration renforcée des systèmes de management grâce à la structure commune des normes. Nous avons également procédé à la définition du contexte et des besoins et attentes des parties intéressées.

Les analyses SWOT, aux différents niveaux de l'organisation, ont été finalisées et ont permis de définir les plans d'actions prioritaires permettant la gestion des risques. L'analyse SWOT nous permet de déterminer les forces (Strengths), faiblesses (Weaknesses), opportunités (Opportunities) et menaces (Threats). L'approche risques a également été renforcée au niveau opérationnel. Cette gestion des risques accrue transforme nos systèmes de management en réels outils de prévention.

En novembre 2017, nous avons réussi notre passage à la version 2015 de la norme ISO 9001 à l'occasion de notre 2<sup>ier</sup> audit externe de suivi dans le cadre de notre 5<sup>ieme</sup> recertification.

Le maintien de notre certification ISO 9001 depuis plus de 17 ans n'est pas le fruit du hasard mais bien le résultat de notre engagement dans une démarche d'amélioration continue de notre organisation qui nous a permis de nous adapter aux nombreux défis qui se présentent à nous. Pour s'adapter en permanence, il faut une méthode éprouvée qui est bien illustrée avec le cycle de l'amélioration continue (roue de DEMING) : planifier – mettre en œuvre – vérifier – ajuster (corriger).

Nos équipes d'auditeurs internes, qui sont aussi nos Relais-Qualité, ont réalisé 6 audits internes « Qualité » afin de suivre la bonne application de nos processus en 2017. 24 opportunités d'amélioration ont été formulées.

Par ailleurs, 7 propositions d'amélioration ont été émises. Nous avons également procédé à 85 modifications de notre structure documentaire (procédures, instructions ou formulaires).

Au niveau de la gestion environnementale, 2017 est l'année de la 5<sup>eme</sup> recertification ISO 14001 selon la version 2015, de la Direction Exploitation des ouvrages d'assainissement et de démergement pour une période de 3 ans. Cette mise en conformité par rapport à la nouvelle version de la norme a demandé un important travail en matière d'intégration du concept de cycle de vie et d'analyse de risques notamment.

Outre cette reconnaissance internationale, 39 stations d'épuration (sur les 42 exploitées), ainsi que le siège d'exploitation et le laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre, ont également vu leur enregistrement EMAS renouvelé au niveau européen.

Mais bien entendu, rien n'est possible sans la motivation et le professionnalisme des femmes et des hommes qui constituent notre grande maison et cette victoire est avant tout celle de notre personnel.

**ÉLÉMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2017  
SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE SUR LE  
DÉVELOPPEMENT D'IGRETEC**

Néant

**DONNÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS  
APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Néant

**INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE  
RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Néant

**INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE  
LA SOCIÉTÉ**

Néant

**OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE  
GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Repris dans les commentaires du rapport financier.

## STRUCTURE DE L'EMPLOI (ART. L1523-16 ALINEA 6 DU CDLD)

Par le Décret du 10 novembre 2016 ayant modifié l'article L1523-16 al.6 du CDLD, des informations complémentaires doivent être ajoutées au Rapport de Gestion : les lignes de développement reprennent notamment les informations sur la structure de l'emploi, son évolution et les prévisions d'emploi, le personnel occupé pendant tout ou partie de l'année de référence.

### Personnel occupé à fin décembre 2017 :

IGRETEC compte 288 travailleurs, dont 2 statutaires et 286 contractuels.  
Un de ces travailleurs est détaché dans une autre structure, un est en congé politique et l'un d'entre eux est en maladie longue durée.

### Organigramme à fin décembre 2017 :

Direction Générale			
Directeur Général			
3 collaborateurs			
<u>Service Comptabilité, Finances et Recouvrement</u> Chef de service Département Comptabilité o Chef de département o 6 collaborateurs  Département Finances et Recouvrement o Chef de département o 3 collaborateurs		Chef de service = Directeur Général Département Qualité, Prévention et Sécurité o Chef de département et Responsable Management Qualité o 3 collaborateurs	
Secrétariat Général et Direction des Services Généraux			
Secrétaire Général/Directeur des Services Généraux			
1 collaborateur			
<u>Service Informatique-Administration Générale</u> Chef de service  Département Informatique o Chef de département o 3 collaborateurs  Département Logistique et Administration Générale o Chef de département o 5 collaborateurs	<u>Service Gestion des Ressources humaines</u> Chef de service  Chef de département o 5 collaborateurs	<u>Services énergétiques, instances et contrôle moteurs</u> Chef de service  Département Instances, Gestion des Participations et Contrôle Moteurs o 9 collaborateurs  Cellule Guichet de l'Energie o 3 collaborateurs  Département Services Energétiques o Chef de département  Département Centrale d'Achat d'Energie o Chef de département o 3 collaborateurs	<u>Service Juridique – Centrale d'achats</u> Chef de service  Département juridique o Chef de département o 5 collaborateurs  Département Centrale d'achats Chef de Service = Chef de département o 1 collaborateur
Chef de service = Secrétaire Général  Département assurance o Chef de département o 2 collaborateurs  Département Relations In House o Chef de département o 3 collaborateurs			

Direction des Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Etudes			
Directeur 1 collaborateur			
Cellule Budget et Planification : 2 collaborateurs Cellule Développement et Service après-vente Responsable Développement : 1 collaborateur Coordinateur technique : 1 collaborateur			
<p><u>Service Maîtrise d'ouvrage, surveillance et coordination sécurité-santé</u>                      Chef de service                      1 collaborateur</p> <p>Département Maîtrise d'Ouvrage et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage                      o Chef de département                      o 7,5 collaborateurs</p> <p>Département Surveillance Chantiers - Coordination Sécurité-Santé                      o Chef de département                      o 2,5 collaborateurs</p>	<p><u>Service Bureau d'Etudes</u>  <u>Pôle du bâtiment</u>                      Chef de service                      1 collaborateur</p> <p>Département Conception Architecturale                      o Chef de département = Chef de service                      o 13 collaborateurs</p> <p>Département Ingénierie des Techniques spéciales et Energétiques                      o Chef de département                      o 8 collaborateurs</p> <p>Département Ingénierie des Structures et des Ouvrages d'art                      o Chef de département                      o 4 collaborateurs</p>	<p><u>Service Bureau d'Etudes</u>  <u>Pôle de l'Eau</u>                      Chef de service = Directeur                      1 collaborateur</p> <p>Département Cartographie et Topographie                      o Chef de département                      o 3 collaborateurs</p> <p>Département Ingénierie de l'Eau et des Espaces Publics                      o Chef de département                      o 11 collaborateurs</p>	
Direction du Développement Economique, Immobilier et Territorial			
Directeur 1 collaborateur 3 collaborateurs			
<p><u>Service Développement économique</u>                      Chef de service                      1 collaborateur</p> <p>Département Animation Economique                      o Chef de département                      o 6 collaborateurs</p> <p>Département Prospection et Relations extérieures                      o 4 collaborateurs</p>	<p><u>Service Développement Territorial</u>                      Chef de service                      1 collaborateur</p> <p>Département Aménagement du Territoire et Gestion des PAE                      o Chef de Département                      o 4 collaborateurs</p> <p>Cellule Gestion des Espaces Verts                      o Chef d'équipe                      o 5 collaborateurs</p> <p>Département Environnement, Urbanisme et Mobilité                      o 5 collaborateurs</p>	<p><u>Service Gestion et développement immobiliers</u>                      Chef de service                      1 collaborateur</p> <p>Département Gestion Immobilière S4                      o Coordinateur = Chef de service                      o 1 collaborateur</p> <p>Département Gestion Financière, Budgétaire et Administrative                      o Chef de département                      o 2 collaborateurs</p> <p>Département Gestion Technique et Commerciale                      o Chef de département                      o 11 collaborateurs</p>	
Direction Exploitation des Ouvrages d'Epuration et de Démergement			
Directeur 3 collaborateurs			
<p>Département Gestion Technique, Administrative et Patrimoniale                      o Chef de département                      o 7 collaborateurs</p>	<p>Département Gestion des Stations d'Epuration et de Pompage                      Chef de département</p> <p>Staff Support Technique                      o 1 Responsable Staff                      o 5 collaborateurs</p> <p>o 4 Responsables de secteur                      o 7 chefs d'équipe                      o 28 collaborateurs</p> <p>Analyses et Suivi Process                      o 1 Responsable de secteur                      o 5 collaborateurs</p>	<p>Département Collecteurs - Bureau technique                      o Chef de département                      o 3 collaborateurs</p> <p>o 3 Chefs d'équipe                      o 7 collaborateurs</p>	<p>Département Logistique - Bâtiment - Atelier                      o Chef de département                      o 11 collaborateurs</p>

**Structure de l'emploi à fin décembre 2017 :**

<b>Fonction</b>	<b>Nombre</b>
Architecte	16
Assistant administratif	28
Assistant Assurances	2
Assistant comptable	4
Assistant juridique	4
Assistant Qualité	1
Auditeur énergétique	1
Chargé de communication	2
Chauffeur	2
Comptable	13
Conseiller en prévention	2
Coordinateur Sécurité Santé	4
Dessinateur	3
Electromécanicien	35
Financier	3
Géomètre	2
Horticulteur	6
Informaticien	4
Ingénieur civil	12
Ingénieur de gestion	7
Ingénieur industriel	27
Juriste	7
Magasinier	3
Réfecteuriste	1
Secrétaire de direction	5
Spécialiste assurances	1
Spécialiste économique niveau bachelier	3
Spécialiste économique niveau universitaire	13
Spécialiste énergie niveau bachelier	1
Spécialiste énergie niveau universitaire	4
Spécialiste environnement niveau universitaire	5
Spécialiste immobilier	1
Spécialiste immobilier niveau universitaire	8
Spécialiste qualité niveau universitaire	1
Spécialiste RH niveau bachelier	4
Spécialiste RH niveau universitaire	2
Surveillant de chantier	5
Technicien Automation	3
Technicien bureau d'études niveau bachelier	14
Technicien chimiste	4
Technicien collecteurs	10
Technicien contrôle moteurs	4
Technicien immobilier	2
Technicien instrumentiste	3
Technicien niveau bachelier	6
<b>Total général</b>	<b>288</b>

**Evolution et prévision d'emploi :**

Dans l'état actuel, les postes suivants seront à pourvoir dans le courant de l'année 2018 :

- 1 surveillant de chantier
- 1 coordinateur sécurité-santé niveau A
- 1 support technique aux services énergétiques

En outre, ont été engagés début 2018 :

- 1 ingénieur en maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- 1 ingénieur civil en techniques spéciales ;
- 1 ingénieur en stabilité ;
- 1 ingénieur en voirie/égouttage ;
- 1 électromécanicien.

Au 31 décembre 2018, 1 départ à la retraite est prévu.

En 2019, 3 départs à la retraite sont prévus dont deux postes seront remplacés.

Les postes suivants seront donc à pourvoir dans le courant de l'année 2019 :

- 1 technicien chimiste ;
- 1 secrétaire de direction ;
- 1 chef de département surveillance et coordination sécurité-santé.

## **ANNEXE - RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION DE L'INTERCOMMUNALE IGRETEC (ART. L1523-17§2 ALINEA 3 DU CDLD)**

Le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales a redéfini, en l'article 1523-17 § 2 du CDLD, comme suit les missions du Comité de Rémunération :

« Le comité de rémunération établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4. »

Ce changement de mission étant postérieur à l'exercice 2017, le présent rapport résume les recommandations faites, en 2017, par le Comité de Rémunération.

En sa séance du 21 février 2017, le Comité de Rémunération a :

- Examiné diverses méthodes de rémunération proportionnelle au taux de présence en réunion des membres du Comité de Gestion et donné mandat au Directeur général et au Secrétaire Général afin de faire, au Comité de Rémunération, une nouvelle proposition intégrant le principe de liaison de la rétribution des membres du Comité de Gestion à la présence effective et tenant compte des modifications décrétales en cours d'élaboration.
- Décidé que la rémunération du Directeur général à charge d'IGRETEC telle que fixée par la décision du Comité de rémunération du 12 juin 2014 est adaptée à partir de 2017 pour s'établir, selon la procédure de calcul de la circulaire de la tutelle du 11 décembre 2014 à 191.435,46 annuel (hors charges sociales patronales et selon les hypothèses d'indexation et d'intéressement 2016). A partir de l'année 2017, tous les émoluments et jetons de présence relatifs aux mandats qui sont dans l'intérêt d'IGRETEC et exercés par le Directeur Général seront intégralement rétrocédés à IGRETEC.

En sa séance du 25 avril 2017, le Comité de Rémunération a approuvé le rapport écrit visé à l'article L1523-17 du CDLD, joint au Rapport de Gestion sur l'exercice 2016.

En sa séance du 10 octobre 2017, en l'absence de modification décrétales permettant de poser les bases de la liaison de la rétribution des membres du Comité de Gestion à leur taux de présence aux réunions, le Comité de Rémunération a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de décembre 2017 de se calquer sur la méthodologie pratiquée par le Règlement du Parlement Wallon :

Règle de base :

- La rétribution annuelle est attribuée à concurrence de 100 % si le membre du Comité de Gestion, est présent à au moins 80 % des séances des organes de gestion.
- La rémunération est amputée de 10 % si l'intéressé est présent à moins de 80 % des réunions des organes de gestion mais à plus de 70%.
- La rémunération est amputée de 30 % si l'intéressé est présent à moins de 70 % des réunions mais à plus de 50%.
- La rémunération est amputée de 60 % si l'intéressé est présent à moins de 50% des réunions des organes de gestion.

Taux de présence	Rétribution annuelle
>= à 80%	100%
> à 70% et < à 80 %	90%
>= à 50% et < à 70 %	70%
< à 50%	40%

Est considéré comme présent à une séance d'un organe de gestion, celui ou celle qui a participé aux votes inscrits à l'ordre du jour.

Les organes de gestion concernés sont :

- le Conseil d'Administration (4)
- le Comité de Gestion (11)

La participation aux votes est acquise par la signature du registre des présences.

La participation reste acquise s'il est constaté que l'organe n'est pas en nombre pour délibérer.

Est réputée présente pour l'application du présent article, le membre qui est dans l'incapacité d'exercer ses fonctions pour cause de maternité. Cette période d'incapacité couvre quinze semaines.

Est également réputé(e) présent(e) le membre qui reste auprès de son épouse ou de la personne avec laquelle il (elle) cohabite, pendant la période légale de dix jours prévue en cas d'accouchement.

Dans les deux cas, ces périodes sont couvertes par la production d'un certificat d'accouchement et/ou de grossesse.

Tous les documents de nature à justifier une absence pour cause de maladie, accident ou cas de force majeure doivent être adressés au Secrétaire des Instances. En cas de doute sur la conformité de l'excuse, ou de situations non prévues par la présente disposition ou encore de litiges relatifs aux présences, le Secrétaire des Instances soumet le problème au Comité de Rémunération lors de la première réunion utile. La procédure respecte les droits de la défense et comprend notamment un droit de recours auprès du Conseil d'Administration.

## ANNEXE : RAPPORT ANNUEL DE RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERCOMMUNALE IGRETEC (ART. L6421-1 DU CDLD)

Le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation impose, en son article L6421-1 au principal organe de gestion de l'intercommunale d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;

3° la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;

4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;

5° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

Sans instruction sur le modèle de rapport à la date de son édition, IGRTEC a opté pour le modèle transmis en 2017 par Madame la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.

### Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion - Informations générales

Plafond barémique (non indexé)	21.425,51 €
Montant du jeton de présence brut indexé	153,47 €
Nombre de réunions de l'Assemblée générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	4
Nombre de réunions de la CP1	4
Nombre de réunions de la CP2	4
Nombre de réunions de la CP3	4
Nombre de réunions de la CP4	4
Nombre de réunions du Comité de Gestion	12
Nombre de réunions du Comité de Rémunération	3
Nombre de réunions du Comité de concertation/de négociation	12

### Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion – Taux de présence

		CA	CP1	CP2	CP3	CP4	CG	CR
BALSEAU	Samuel	100,00%	100,00%					
BAUDUIN	Lucien	100,00%	100,00%	100,00%	75,00%			
BUSINE	Philippe	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		91,67%	100,00%
CAREME <sup>16</sup>	Mauricette	100,00%	100,00%	100,00%			66,67%	
CENCIG	Ornella	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
CLERSY	Christophe	75,00%	75,00%	75,00%	50,00%			
DECHAINOIS <sup>17</sup>	Fernand	100,00%	100,00%	100,00%				
DENYS	Laurence	50,00%	50,00%	50,00%	75,00%			
DEPRET <sup>18</sup>	Albert	0,00%	0,00%	0,00%				
DUMONGH <sup>19</sup>	Jacques	0,00%	0,00%		0,00%			
FERSINI <sup>20</sup>	Jean	0,00%	0,00%					
FIEVET <sup>21</sup>	François	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%			
ITALIANO	Gaetano	100,00%	100,00%		100,00%			
HENRY <sup>22</sup>	Olivier	0,00%	0,00%			0,00%		
KADIM <sup>23</sup>	Mohamed	100,00%	100,00%	100,00%	50,00%			
KNAEPEN	Philippe	100,00%	100,00%				83,33%	100,00%
KNOOPS	Marie-Hélène	50,00%	50,00%					
LAMBERT	Bruno	100,00%	100,00%	100,00%				
LARDINOIS <sup>24</sup>	Yves	66,67%	66,67%	66,67%			44,44%	
LUKALU <sup>25</sup>	Karl	0,00%	0,00%		50,00%			
MASSIN	Eric	100,00%						
MONTOISIS <sup>26</sup>	Christian	100,00%	100,00%			100,00%		
PATTE	Julie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	91,67%	
PIERART	Eric	75,00%	75,00%		75,00%			
POULLAIN	Jean-Marc	100,00%	100,00%				91,67%	
ROBBETS	Jean-Pierre	75,00%	75,00%	75,00%				
ROCHEZ	Henri	50,00%	50,00%	50,00%			91,67%	
SALADE	Kévin	50,00%	50,00%					
SEMPO	Maxime	100,00%	75,00%		75,00%			
TISON	Philippe	50,00%	50,00%				75,00%	66,66%
SIDIS <sup>27</sup>	Samy	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			
TANZILLI <sup>28</sup>	Antoine	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%			
TUVERI <sup>29</sup>	Maria-Luisa	0,00%	0,00%					

<sup>16</sup> Désignée au C.A. du 12/09/2017 en remplacement de Mr Yves LARDINOIS

<sup>17</sup> Désigné au C.A. du 16/05/2017 en remplacement de Mr Albert DEPRET

<sup>18</sup> Démission actée au C.A. du 16/05/2017

<sup>19</sup> Démission actée au C.A. du 12/09/2017

<sup>20</sup> Démission actée au C.A. du 16/05/2017

<sup>21</sup> Désigné au C.A. du 16/05/2017 en remplacement de Mr Samy SIDIS

<sup>22</sup> Démission actée au C.A. du 16/05/2017

<sup>23</sup> Désigné au C.A. du 16/05/2017 en remplacement de Mr Antoine TANZILI

<sup>24</sup> Démission actée au C.A. du 12/09/2017

<sup>25</sup> Désigné au C.A. du 12/09/2017 en remplacement de Mr Jacques DUMONGH

<sup>26</sup> Désigné au C.A. du 16/05/2017 en remplacement de Mr Olivier HENRY

<sup>27</sup> Démission actée au C.A. du 16/05/2017

<sup>28</sup> Démission actée au C.A. du 21/02/2017

<sup>29</sup> Désignée à l'A.G. du 28/06/2017 en remplacement de Mr Jean FERSINI

VAN CAUWENBERGHE	Philippe	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VANDENBOSCH	Marc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		100,00%	100,00%
VAN KERCKHOVEN	Noel	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%		100,00%	
WART	Emmanuel	100,00%	100,00%	100,00%				
WASELYNCK	Ruddy	0,00%	0,00%					

**Informations relatives aux Assemblées Générales –  
Taux de présence des délégués**

**IGRETEC  
ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUN 2017**

Associé	Délégué	Présent
<b>AISEAU-PRESLES</b>	TAVERNINI J-J.	0
	FERSINI J.	0
	STANDAERT R.	0
	HUCQ G.	0
	SIDIS S.	0
<b>ANDERLUES</b>	GONZALEZ MOYANO V.	0
	GODAUX T.	0
	ZANOLA R.	0
	TISON P.	0
<b>ANTOING</b>	HIROUX M.	0
	VERSCHEURE F.	0
	DESMET T.	0
	DASSONVILLE C.	0
	MAHIEU S.	0
<b>ASSESE</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>ATH</b>	CHEVALIER P.	0
	FOURDIN E.	0
	STARQUIT G.	0
	PETTIAUX J.	0
	NASDROVISKY L.	0
<b>BEAUMONT</b>	COLLIN J.	0
	LALOYAUX D.	0
	VINCENT S.	0
	LEURQUIN G.	0
	SNAUWAERT J-M.	0
<b>BELOEIL</b>	LETURCQ D.	1
	MALFAIT V.	0
	DUBOIS M.	0
	DESTREBECQ M.	0
	FLAMMIA J.	0
<b>BERNISSART</b>	MARIR K.	0
	PATTE C.	0

	PORTOGALLO J. MONNIEZ C. RASSENEUR M.	0 0 0
<b>BINCHE</b>	JONNART L. LAI P. KLENNER M-C. HAMEL M. PIRET E.	0 0 0 0 0
<b>BOUSSU</b>	DEBIEVE J-C. MOURY D. VACHAUDEZ M. NITA G. FREDERICK S.	0 0 0 0 0
<b>BRAINE LE COMTE</b>	FLAHAUX J-J. PAPLEUX L. COPPENS A-P. VASTERSAEGHER C. BRANCART M.	0 0 0 0 0
<b>BRUGELETTE</b>	DELEGNIES J. BAUDUIN J-M. LUMEN M. PATERNOTTE G. RENARD G.	0 0 0 0 0
<b>BRUNEAUT</b>	WACQUIER P. VICO A. LESEULTRE Y. SCHIETSE D. VANUEL P.	0 0 0 0 0
<b>CELLES</b>	DURENNE V. DEBOUVRIE A. CHANTRY A. HEMPTE S. DELESTRAIN J.	0 0 0 0 0
<b>CHAPELLE -LEZ-HERLAIMONT</b>	DE VOS K. JACOBUS A. SAHLI M. SCALA B. STAUMONT J.	0 0 0 0 0
<b>CHARLEROI</b>	BANGISA S. ITALIANO G. VAN CAUWENBERGHE P. CENCIG O. TANZILLI A.	0 0 1 0 0
<b>CHATELET</b>	ABAD GONZALEZ F. SANTORO M-R. VANDENBOSCH M. SEVRIN D. IHIRROU Z.	0 0 1 0 0
<b>CHIEVRES</b>	DUBOIS P. DEMAREZ C. LEBAILLY D. GHILMOT C. DUVIVIER P.	0 0 0 0 0
<b>CHIMAY</b>	FASSIAUX-LOOTEN F.	0

	THONET F.	0
	VAN DE WEGHE B.	0
	DE PESTEL M.	0
	THIRY E.	0
<b>COURCELLES</b>	HASSELIN J.	0
	NEIRYNCK H.	0
	CLERSY C.	0
	POLLART A.	0
	GAPARATA T.	0
<b>COUVIN</b>	GILSON B.	0
	MONNOM-PEROT M-J.	0
	DELIRE V.	0
	NICOLAS R.	0
	VALENTIN J-F.	0
<b>DOUR</b>	DETRAIN J.	0
	DURANT T.	0
	MORELLE M.	0
	STRAPPAZZON A.	0
	VAN HOORDE S.	0
<b>ECAUSSINNES</b>	DUMORTIER P.	0
	PALMANS F.	0
	GUERARD A.	0
	ROSSIGNOL B.	0
	GODEFROID X.	0
<b>ELLEZELLES</b>	SPILEERS C.	0
	VANTRIMPONT J-D.	0
	FONTAINE A.	0
	DELBOUVRY D.	0
	BOUTRY V.	0
<b>ENGHIEN</b>	LINARD B.	0
	DE HERTOEG F.	0
	DELOR M.	0
	MERCKX Q.	0
	VANDERSTICHELEN M.	0
<b>ENGIS</b>	BRUGMANS	0
	LHOMME	0
	HOYOIS	0
	PENA HERRERO	0
	VIVEGNIS	0
<b>ERQUELINNES</b>	LAVAUX D.	0
	VAN WAEYENBERGE B.	0
	RAZEE F.	0
	PETIT H.	0
	PONSAR M.	0
<b>ESTINNES</b>	MINON C.	0
	JAUPART A.	0
	DUFRANE B.	0
	ANTHOINE A.	0
	LAMBERT S.	0
<b>ESTAIMPUIS</b>	NOTTEBAERT J-M.	0
	VERGUCHT S.	0
	MARQUETTE I.	0
	LECLERCQ C.	0
	DOUILLET F.	0

<b>FARCIENNES</b>	BOUCHER R.	0
	CIULLO R.	0
	DENYS L.	0
	DUCHENNE O.	0
	TSAVDAROGLOU P.	0
<b>FLEURUS</b>	D'HAYER L.	0
	MASSAUX C.	0
	MONTOISIS C.	1
	FALISSE M.	0
	SPRUMONT P.	0
<b>FLOBECQ</b>	METTENS P.	0
	PREAUX D.	0
	LABIAU F.	0
	DE WOLF C.	0
	WALLEMACQ C.	0
<b>FLORENNES</b>	HELSON	1
	LOTTIN	1
		0
		0
<b>FONTAINE-L-EVEQUE</b>	VAN KERKHOVEN N.	0
	GALLUZZO G.	0
	MAGHE N.	0
	BRUYERE C.	0
	TURCHET A.	0
<b>FOSES-LA-VILLE</b>	LARA GARCIA M.	0
	PIEFORT P.	0
	HENRARD V.	0
	LAMBERT F.	0
	CASTEELS C.	1
<b>FRAMERIES</b>	DUPONT J-M.	0
	DRAUX D.	0
	BOUVIEZ P.	0
	GIANGRECO P.	0
	DISABATO M.	0
<b>FRASNES-LEZ-ANVAING</b>	DORCHY S.	0
	BOUCHEZ M.	0
	DUTHY A.	0
	DEVOS M.	0
	DELITTE M.	0
<b>FROIDCHAPELLE</b>	BOMBLET R.	0
	JEANMENNE G.	1
	BOUILLOT J-P.	0
	MARLIER P.	0
	LEOTARD C.	0
<b>GEMBLOUX</b>	CHAPUT C.	0
	ROUSSEAU J.	0
	GODA A.	0
	BAUVIN M.	0
	MATERNE M.	0
<b>GERPINNES</b>	ROBERT	1
	DOUCY L.	0
	LAURENT C.	0
	STRUELENS A.	0

	MATAGNE J.	1
<b>HAM-S-HEURE NALINNES</b>	BINON Y.	0
	LECLERCQ O.	0
	PHILIPPRON T.	0
	MINET P.	0
	DRUITTE I.	0
<b>HERSTAL</b>	BOHET P.	0
	GONZALEZ GARCIA M.	0
	GERARD A.	0
	LEMEUNIER C.	0
	SPAGNOLETTI S.	0
<b>ITTRE</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>JEMEPPE-SUR-SAMBRE</b>	DAUSSOGNE J.	0
	GOBERT M.	0
	CULOT J.	0
	COLLARD BOVY P.	0
	BOULANGER S.	0
<b>JURBISE</b>	ROBETTE-DELPUTTE F.	0
	DESSILLY V.	0
	DEMOUSTIEZ A.	0
	EGELS E.	0
	BREUSE E.	0
<b>LA LOUVIERE</b>	GOBERT J.	0
	LICATA C.	0
	WIMLOT L.	0
	ROLAND M.	0
	BURY M.	1
<b>LE ROEULX</b>	SAUVAGE D.	0
	MAISTRIAU G.	0
	BUYSENS A.	0
	THUMULAIRE J.	0
	BOMBART G.	0
<b>LES BONS-VILLERS</b>	VANDERZEYPEN D.	0
	MEGALI H.	0
	JENAUX P.	1
	PERIN M.	0
	BRETON J.	1
<b>LESSINES</b>	CUVELIER C.	0
	FLAMENT J-M.	0
	VAN WONTERGHEM A.	0
	VANDAMME M-J.	0
	HOCEPIED P.	0
<b>LEUZE-EN-HAINAUT</b>	BROTCORNE C.	0
	CARUBIA M.	0
	RAWART L.	0
	DUMOULIN J.	0
	ABRAHAM S.	0
<b>LOBBES</b>	BOGAERT J-M.	1
	ROYEZ S.	0
	MORLET M.	1

	GRAWEZ G. LECLERCQ T.	0 0
<b>MANAGE</b>	D'HAUWER K. CHEVALIER A. VEULEMANS R. CHAPELAIN H. EL BANOUTI A.	0 0 0 0 0
<b>MERBES LE CHATEAU</b>	PREVOT H. GOFFIN J-P. PREAUX C. LEJEUNE P. HARDY I.	0 0 0 0 1
<b>METTET</b>	RUTH J. PHILIPPOT-VAN BEVER F. CNOCKAERT C. ADAM J. PRUMONT G.	0 0 0 0 0
<b>MOMIGNIES</b>	RIEZ DAUBERCIES DELAPAS BAYARD E. GOB	0 0 0 0 0
<b>MONS</b>	LAFOSSE P. MELIS C. URBAIN F. MEUNIER M. LECOCQ J-M.	0 0 0 0 0
<b>MONT DE L'ENCLUS</b>	BUCKENS F. MARTIN N. D'HONDT P. DE KEYSER S. ANTOIN J.	0 0 0 0 0
<b>MONTIGNY LE TILLEUL</b>	TONNELIER G. GOENS B. GHERARDINI N. DUFRANE G. HAGON A-M.	0 0 0 0 1
<b>MOUSCRON</b>	AUBERT B. CLOET A. VALCKE K. FARVAQUE G. VIENNE C.	0 0 0 0 0
<b>MORLANWELZ</b>	DENEUFBOURG DEVILLERS F. HUIN M. MAIRESSE M. MATTIA G.	0 0 0 0 0
<b>NIVELLES</b>		0 0 0 0 0
<b>PECQ</b>	D'HAENE M. SMETTE R.	0 0

	PIERRE A. VANDENDRIESSCHE A. DEMORTIER A.	0 0 0
<b>PONT-A-CELLES</b>	LUKALU C. MESSE C. PAQUET J. PIERARD C. KAIRET-COLIGNON I.	0 0 0 1 0
<b>PERUWELZ</b>	VINCHENT R-M. BRULARD W. KAJDANSKI D. VANDEWATTYNE X. BRIS S.	0 0 0 0 0
<b>QUAREGON</b>	HARMEGNIES O. FLAMENT V. HISMANS B. DEMOUSTIEZ C. DI MARCO. M-A	0 0 0 0 0
<b>QUEVY</b>	PONCIN C. DEMAREZ C. DIEU E. GODIN A. WAUQUIER R.	0 0 0 0 0
<b>REBECQ</b>	LEGASSE D. DENIMAL J-P. DEMOL A. MARCHETTI M. DESCHAMPS A.	0 0 0 0 0
<b>RUMES</b>	MINET M-H. DESMONS M-A. DEFONTAINE S. ALLARD B. CATOIRE T.	0 0 0 0 0
<b>SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE</b>	DEJON F. ROUFFART J-M. WANTEN J-F. LEMESTRE P. BELTRAN-MEJIDO T.	0 0 0 0 0
<b>SAINT-GHISLAIN</b>	GIORDANO R. DUHAUT P. D'ORAZIO N. DUVEILLER F. BAURAIN P.	0 0 0 0 0
<b>SAMBREVILLE</b>	DACHE R. PLUME F. BORDON O. JEANTOT C. DUCHENE F.	1 0 0 0 0
<b>SENEFFE</b>	FAVRESSE B. DELANNOY E. DE LAEVER G. MOUTOY Y. PECRIAUX S.	0 0 0 1 0
<b>SILLY</b>	MOERMAN C.	0

	VRIJDAGHS L. DEVENYN J. LETOUCHE L. BLONDIAU D.	0 0 0 0
<b>SIVRY-RANCE</b>	WERION H. BAUFFE M-P. PETIT C. MEUNIER J. LEBEAU M.	0 1 0 0 0
<b>SOIGNIES</b>	DELHAYE C. RIBEIRO DE BARROS D. BRILLET J. DUQUENE F. DOBBELS N.	0 0 0 0 0
<b>SOMBREFFE</b>		0 0 0 0 0
<b>THUIN</b>	CAPRON M. ABEL F. DUHANT F. LANNOO P. BRUYNDONCKX P.	0 0 0 0 0
<b>TOURNAI</b>	ROBERT P. MELLOUK A. LIENARD L. LELEU H. VANDECAVEYE E.	0 0 0 0 0
<b>WALCOURT</b>	FILBICHE M. GOFFIN S. VANDENEUCKER K. GOBERT O. JACQUES N.	0 0 0 0 0
<b>WANZE</b>		0 0 0 0 0
<b>PROVINCE DE HAINAUT</b>	LARDINOIS Y. DECHAINOIS F. VAN AELST E. BEGHIN M. LEMMENS A.	0 1 1 0 1
<b>CPAS d'Aiseau</b>		0 0 0 0 0
<b>CPAS d'Anderlues</b>	NYIRANSABIMANA T. SPRINGARD E. STROBAANS C. DUCHENE A. BROUSSE T.	0 0 0 0 0

CPAS de Beaumont		0 0 0 0 0
CPAS de Binche	BESANGER R. DERBAIX M. ROMBAUT A. FAYT J-L. TREZEGNIES M-R.	0 1 0 0 1
CPAS de Brugelette		0 0 0 0 0
CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont	MEO M. GILLET N. SAINT-GHISLAIN G. BURTON M-C. BEGON A.	0 0 1 0 1
CPAS de Charleroi		0 0 0 0 0
CPAS de Châtelet	GIOVANAZZI A. ORRU S. PELLITTERI G. GODEFROID M. MARTIN P-Y.	1 1 0 0 0
CPAS de Chimay		0 0 0 0 0
CPAS de Chièvres	CAILLEAU C. VANDENDOOREN P. DE RO F. LACH J-J. LAPORTE J-J.	0 0 0 0 0
CPAS de Courcelles	CLERSY C. DEVOS M. PAYEN F. POLLET E. SWEERT C.	0 0 0 1 0
CPAS de Dour	MIRAUX A. VAN DE MAELE C. NOEL I. SIMON JP. CANNIZZARO C.	0 0 0 0 0
CPAS de Ecaussinnes	SEVERS T. DUMORTIER R. LEFEVRE J. SGALLARI V.	0 0 0 0

	DEBLANDRE-STIRMAN R.	0
<b>CPAS de Erquelinnes</b>	NAVAUX G. CUYPERS I. PAUNET G. LEMPEREUR C. SCOHY V.	0 0 0 0 0
<b>CPAS de Froidchapelle</b>	VANDROMME A. DUPONT D. MARLIER A. GOVOERTS C. LANGE B.	0 0 0 0 0
<b>CPAS de Gerpennes</b>		0 0 0 0 0
<b>CPAS de Le Roeulx</b>		0 0 0 0 0
<b>CPAS de Momignies</b>		0 0 0 0 0
<b>CPAS de Sambreville</b>	CARPENTIER N. GREGOIRE L. LESUR E. CIESIELSKI J. DEBAUCHE F.	0 0 0 0 0
<b>CPAS de Sivry-Rance</b>		0 0 0 0 0
<b>CPAS de Thuin</b>	DEMARS M-P. CARPENTIER F. DELORY C. PONSART P. HERMAN T.	0 0 0 0 0
<b>CPAS de Tournai</b>		0 0 0 0 0
<b>CPAS de Wanfercée-Baulet</b>		0 0 0 0 0
<b>CPAS de Walcourt</b>	DECHAMPS P. LIM SHUNG S. HENRARD L.	0 0 0

	RECUERO LOPEZ A. LEGRAND I.	0 0
SWDE		0
I.C.D.I.		0
IPFH	DURANT R.	1
ORES ASSETS	GODART B.	1
S.P.G.E		0
SPI+	KLENKENBERG C.	0
Zone police BRUNAU	WART E.	1
Régie Communale Autonome Charleroi (RCA)	VAN CAUWENBERGHE P.	0
Régie Communale Autonome Leuze		0
Régie Communale Autonome Aiseau Presles		0
Régie Communale Autonome Erquennes		0
Régie Communale Autonome Les Bons Villers		0
Intercommunale Sports et Loisirs du Sud Hainaut.	MAHY R.	0
Intercommunale Centre de santé des Fagnes	LEVANT JP.	0
IMIO		0
ISPPC		0
Intercommunale IRSIA		0
Agence de développement local (Jemeppe/s/S)		0
ASBL Parcs des sports de Charleroi		1
La Ruche Chapelloise		0
Les Jardins de Wallonie		0
Sambre et Biesme		0
SEDIFIN	LIMAUGE A.	0
Société Wallonne du Crédit Social		0
Zone de secours Hainaut Est		0
Zone de secours de Hainaut-Centre		0
Zone de police de Châtelet		0
Zone de Police des Trois Vallées		0
Zone de Police de Lermes		0
Zone de Police de Hermeton		0
Zone de Police Samsom		0
Zone de Police des Trieux		0
Zone de Police du Tournaisis		0

**IGRETEC**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU 19 DECEMBRE 2017**

Associé	Délégué	Présent
AISEAU-PRESLES	TAVERNINI J.-J.	0
	FERSINI J.	0
	STANDAERT R.	0
	HUCQ G.	0
	SIDIS S.	0
ANDERLUES	GONZALEZ MOYANO V.	0
	GODAUX T.	1
	ZANOLA R.	0
	TISON P.	0

<b>ANTOING</b>	HIROUX M.	0
	VERSCHEURE F.	0
	DESMET T.	0
	DONNEZ N.	0
	MAHIEU S.	0
<b>ASSESE</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>ATH</b>	CHEVALIER P.	0
	FOURDIN E.	0
	STARQUIT G.	0
	PETTIAUX J.	0
	BILTRESSE L.	0
<b>BEAUMONT</b>	COLLIN J.	0
	LALOYAUX D.	0
	VINCENT S.	0
	LEURQUIN G.	0
	SNAUWAERT J-M.	0
<b>BELOEIL</b>	LETURCQ D.	0
	MALFAIT V.	0
	DUBOIS M.	0
	DESTREBECQ M.	0
	FLAMMIA J.	0
<b>BERNISSART</b>	MARIR K.	0
	PATTE C.	0
	PORTOGALLO J.	0
	MONNIEZ C.	0
	RASSENEUR M.	0
<b>BINCHE</b>	JONNART L.	0
	LAI P.	0
	KLENNER M-C.	0
	HAMEL M.	0
	PIRET E.	0
<b>BOUSSU</b>	DEBIEVE J-C.	0
	MOURY D.	0
	VACHAUDEZ M.	0
	NITA G.	0
	FREDERICK S.	0
<b>BRAINE LE COMTE</b>	FLAHAUX J-J.	0
	PAPLEUX L.	0
	COPPENS A-P.	0
	VASTERSAEGHER C.	0
	BRANCART M.	0
<b>BRUGELETTE</b>	DELEGNIES J.	0
	BAUDUIN J-M.	0
	LUMEN M.	0
	PATERNOTTE G.	0
	RENARD G.	1
<b>BRUNEAUT</b>	WACQUIER P.	0
	VICO A.	0
	LESEULTRE Y.	0
	SCHIETSE D.	0

	VANUEL P.	0
<b>CELLES</b>	DURENNE V.	0
	DEBOUVRIE A.	0
	CHANTRY A.	0
	HEMPTE S.	0
	DELESTRAIN J.	0
<b>CHAPELLE -LEZ-HERLAIMONT</b>	DE VOS K.	0
	JACOBUS A.	0
	SAHLI M.	0
	SCALA B.	0
	STAUMONT J.	0
<b>CHARLEROI</b>	BANGISA S.	0
	ITALIANO G.	0
	VAN CAUWENBERGHE P.	1
	CENCIG O.	0
	TANZILLI A.	0
<b>CHATELET</b>	ABAD GONZALEZ F.	0
	SANTORO M-R.	0
	VANDENBOSCH M.	1
	GONZE O.	0
	IHIRROU Z.	0
<b>CHIEVRES</b>	DUBOIS P.	0
	DEMAREZ C.	0
	LEBAILLY D.	0
	GHILMOT C.	0
	DUVIVIER P.	0
<b>CHIMAY</b>	FASSIAUX-LOOTEN F.	0
	THONET F.	0
	VAN DE WEGHE B.	0
	DE PESTEL M.	0
	THIRY E.	0
<b>COMINES-WARNETON</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>COURCELLES</b>	HASSELIN J.	0
	NEIRYNCK H.	0
	CLERSY C.	0
	POLLART A.	0
	GAPARATA T.	0
<b>COUVIN</b>	GILSON B.	0
	MONNOM-PEROT M-J.	0
	DELIRE V.	0
	NICOLAS R.	0
	VALENTIN J-F.	0
<b>DOUR</b>	DETRAIN J.	0
	DURANT T.	0
	MORELLE M.	0
	STRAPPAZZON A.	0
	VAN HOORDE S.	0
<b>ECAUSSINNES</b>	DUMORTIER P.	0
	PALMANS F.	0
	GUERARD A.	0

	ROSSIGNOL B.	0
	GODEFROID X.	0
<b>ELLEZELLES</b>	SPILEERS C.	0
	VANTRIMPONT J-D.	0
	FONTAINE A.	0
	DELBOUVRY D.	0
	BOUTRY V.	0
<b>ENGHIEN</b>	LINARD B.	0
	DE HERTOOG F.	0
	DELOR M.	0
	MERCKX Q.	0
	VANDERSTICHELEN M.	0
<b>ENGIS</b>	BRUGMANS	0
	LHOMME	0
	HOYOIS	0
	PENA HERRERO	0
	VIVEGNIS	0
<b>ERQUELINNES</b>	LAVAUX D.	0
	VAN WAEYENBERGE B.	0
	RAZEE F.	0
	PETIT H.	0
	PONSAR M.	0
<b>ESTINNES</b>	MINON C.	0
	JAUPART A.	0
	DUFRANE B.	0
	ANTHOINE A.	0
	LAMBERT S.	0
<b>ESTAIMPUIS</b>	NOTTEBAERT J-M.	0
	VERGUCHT S.	0
	MARQUETTE I.	0
	LECLERCQ C.	0
	DOUILLET F.	0
<b>FARCIENNES</b>	BOUCHER R.	0
	CIULLO R.	0
	DENYS L.	0
	DUCHENNE O.	0
	TSAVDAROGLOU P.	0
<b>FLEURUS</b>	D'HAYER L.	0
	MASSAUX C.	0
	MONTOISIS C.	1
	FALISSE M.	1
	SPRUMONT P.	0
<b>FLOBECQ</b>	METTENS P.	0
	PREAUX D.	0
	LABIAU F.	0
	DE WOLF C.	0
	WALLEMACQ C.	0
<b>FLORENNES</b>	HELSON P.	0
	MATHIEU V.	0
	LOTTIN C.	0
	PAULY J.	0
	LASSEAUX S.	0
<b>FONTAINE-L-EVEQUE</b>	VAN KERKHOVEN N.	1
	GALLUZZO G.	0

	MAGHE N.	0
	BRUYERE C.	0
	TURCHET A.	1
<b>FOSES-LA-VILLE</b>	LARA GARCIA M.	0
	PIEFORT P.	0
	HENRARD V.	0
	LAMBERT F.	0
	CASTEELS C.	0
<b>FRAMERIES</b>	DUPONT J-M.	0
	DRAUX D.	0
	BOUVIEZ P.	0
	RUELLE C.	0
	DISABATO M.	0
<b>FRASNES-LEZ-ANVAING</b>	DORCHY S.	0
	BOUCHEZ M.	0
	DUTHY A.	0
	DEVOS M.	0
	DELITTE M.	0
<b>FROIDCHAPELLE</b>	BOMBLET R.	0
	JEANMENNE G.	1
	BOUILLOT J-P.	0
	MARLIER P.	0
	LEOTARD C.	0
<b>GEMBLoux</b>	CHAPUT C.	0
	ROUSSEAU J.	0
	GODA A.	0
	BAUVIN M.	0
	MATERNE M.	0
<b>GERPINNES</b>	ROBERT M.	1
	DOUCY L.	0
	LAURENT C.	1
	STRUELENS A.	1
	MATAGNE J.	1
<b>HAM-S-HEURE NALINNES</b>	BINON Y.	0
	LECLERCQ O.	0
	PHILIPPRON T.	0
	MINET P.	0
	DRUITTE I.	0
<b>HERSTAL</b>	BOHET P.	0
	GONZALEZ GARCIA M.	0
	GERARD A.	0
	LEMEUNIER C.	0
	SPAGNOLETTI S.	0
<b>ITTRE</b>	SCHOUTHEETE H.	0
	HENRY P.	0
	MOLLAERT F.	0
	LATINIS C.	0
	DEBRULLE C.	0
<b>JEMEPPE-SUR-SAMBRE</b>	DAUSSOGNE J.	0
	GOBERT M.	0
	CULOT J.	0
	COLLARD BOVY P.	0
	BOULANGER S.	0
<b>JURBISE</b>	ROBETTE-DELPUTTE F.	0

	DESSILLY V.	0
	DEMOUSTIEZ A.	0
	EGELS E.	0
	BREUSE E.	0
<b>LA LOUVIERE</b>	GOBERT J.	0
	LICATA C.	0
	WIMLOT L.	0
	ROLAND M.	0
	BURY M.	0
<b>LE ROEULX</b>	SAUVAGE D.	0
	MAISTRIAU G.	0
	BUYSENS A.	0
	THUMULAIRE J.	0
	BOMBART G.	0
<b>LES BONS-VILLERS</b>	VANDERZEYPEN D.	0
	MEGALI H.	0
	JENAUX P.	1
	PERIN M.	0
	BRETON J.	0
<b>LESSINES</b>	CUVELIER C.	0
	FLAMENT J-M.	0
	BOUTRY S.	0
	VANDAMME M-J.	0
	HOCEPIED P.	0
<b>LEUZE-EN-HAINAUT</b>	BROTCORNE C.	0
	CARUBIA M.	0
	RAWART L.	0
	DUMOULIN J.	0
	ABRAHAM S.	0
<b>LOBBES</b>	BOGAERT J-M.	0
	ROYEZ S.	0
	MORLET M.	1
	GRAWEZ G.	0
	LECLERCQ T.	0
<b>MANAGE</b>	D'HAUWER K.	0
	CHEVALIER A.	0
	VEULEMANS R.	0
	CHAPELAIN H.	0
	COTTON A.	0
<b>MERBES LE CHATEAU</b>	PREVOT H.	0
	GOFFIN J-P.	0
	PREAUX C.	0
	LEJEUNE P.	0
	HARDY I.	0
<b>METTET</b>	PHILIPPOT-VAN BEVER F.	0
	RUTH J.	0
	CNOCKAERT C.	0
	ADAM J.	0
	PREUMONT G.	0
<b>MOMIGNIES</b>	RIEZ V.	0
	DAUBERCIES M.	0
	DELAPAS A.	0
	BAYARD E.	0
	POULLAIN J.-M.	0

<b>MONS</b>	LAFOSSE P.	0
	MELIS C.	0
	URBAIN F.	0
	MEUNIER M.	0
	LECOCQ J-M.	0
<b>MONT DE L'ENCLUS</b>	BUCKENS F.	0
	MARTIN N.	0
	D'HONDT P.	0
	DE KEYSER S.	0
	ANTOIN J.	0
<b>MONTIGNY LE TILLEUL</b>	TONNELIER G.	0
	GOENS B.	0
	GHERARDINI N.	0
	DUFRANE G.	0
	HAGON A-M.	0
<b>MOUSCRON</b>	AUBERT B.	0
	CLOET A.	0
	VALCKE K.	0
	FARVAQUE G.	0
	VIENNE C.	0
<b>MORLANWELZ</b>	DENEUFBOURG	0
	DEVILLERS F.	0
	HUIN M.	0
	MAIRESSE M.	0
	MATTIA G.	0
<b>NIVELLES</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>PECQ</b>	D'HAENE M.	0
	SMETTE R.	0
	PIERRE A.	0
	DEBOUVRIE A-V.	0
	DEMORTIER A.	0
<b>PONT-A-CELLES</b>	LUKALU C.	1
	MESSE C.	0
	PAQUET J.	0
	CORNET Ph.	0
	KAIRET-COLIGNON I.	0
<b>PERUWELZ</b>	VINCHENT R-M.	0
	BRULARD W.	0
	KAJDANSKI D.	0
	VANDEWATTYNE X.	0
	BRIS S.	0
<b>QUAREGON</b>	HARMEGNIES O.	0
	FLAMENT V.	0
	HISMANS B.	0
	DEMOUSTIEZ C.	0
	DI MARCO. M-A	0
<b>QUEVY</b>	PONCIN C.	0
	DEMAREZ C.	0
	JAUPART A.	0
	GODIN A.	0

	WAUQUIER R.	0
<b>REBECQ</b>	LEGASSE D.	0
	DENIMAL J-P.	0
	DEMOL A.	0
	MARCHETTI M.	0
	DESCHAMPS A.	0
<b>RUMES</b>	MINET M-H.	0
	DESMONS M-A.	0
	DEFONTAINE S.	0
	ALLARD B.	0
	CATOIRE T.	0
<b>SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE</b>	DEJON F.	0
	ROUFFART J-M.	0
	WANTEN J-F.	0
	LEMESTRE P.	0
	BELTRAN-MEJIDO T.	0
<b>SAINT-GHISLAIN</b>	GIORDANO R.	0
	DUHAUT P.	0
	D'ORAZIO N.	0
	DUVEILLER F.	0
	BAURAIN P.	0
<b>SAMBREVILLE</b>	DACHE R.	0
	PLUME F.	0
	BORDON O.	0
	JEANTOT C.	0
	DUCHENE F.	0
<b>SENEFFE</b>	FAVRESSE B.	0
	DELANNOY E.	0
	DE LAEVER G.	0
	MOUTOY Y.	0
	PECRIAUX S.	0
<b>SILLY</b>	MOERMAN C.	0
	VRIJDAGHS L.	0
	DEVENYN J.	0
	LETOUCHE L.	0
	BLONDIAU D.	0
<b>SIVRY-RANCE</b>	WERION H.	0
	BAUFFE M-P.	1
	PETIT C.	0
	MEUNIER J.	0
	LEBEAU M.	0
<b>SOIGNIES</b>	DELHAYE C.	0
	RIBEIRO DE BARROS D.	0
	BRILLET J.	0
	DUQUENE F.	0
	DOBBELS N.	0
<b>SOMBREFFE</b>	KEIMEUL C.	0
	BRIDOUX C.	0
	LECONTE P.	0
	PLENNEVAUX E.	0
	GAGGIOLLI L.	0
<b>THUIN</b>	CAPRON M.	0
	ABEL F.	1
	DUHANT F.	0

	LANNOO P.	0
	BRUYNDONCKX P.	0
<b>TOURNAI</b>	ROBERT P. DEVRAY J	0
	MELLOUK A.	0
	LIENARD L.	0
	LELEU H.	0
	VANDECAVEYE E.	0
<b>WALCOURT</b>	FILBICHE M.	0
	GOFFIN S.	0
	VANDENEUCKER K.	0
	GOBERT O.	0
	JACQUES N.	1
<b>WANZE</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>PROVINCE DE HAINAUT</b>	CAREME M.	1
	DECHAINOIS F.	1
	VAN AELST E.	1
	BEGHIN M.	0
	LEMMENS A.	1
<b>CPAS d'Aiseau</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>CPAS d'Anderlues</b>	NYIRANSABIMANA T.	0
	SPLINGARD E.	0
	STROBAANS C.	0
	DUCHENE A.	0
	BROUSSE T.	0
<b>CPAS de Beaumont</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>CPAS de Binche</b>	BESANGER R.	1
	DERBAIX M.	0
	ROMBAUT A.	0
	FAYT J-L.	0
	TREZEGNIES M-R.	1
<b>CPAS de Brugelette</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont</b>	MEO M.	0
	GILLET N.	0
	SAINT-GHISLAIN G.	1
	BURTON M-C.	0
	BEGON A.	1
<b>CPAS de Charleroi</b>		0
		0

		0
		0
		0
<b>CPAS de Châtelet</b>	GIOVANAZZI A.	1
	ORRU S.	1
	PELLITTERI G.	1
	GODEFROID M.	0
	MARTIN P-Y.	0
<b>CPAS de Chimay</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>CPAS de Chièvres</b>	CAILLEAU C.	0
	VANDENDOOREN P.	0
	DE RO F.	0
	LACH J-J.	0
	LAPORTE J-J.	0
<b>CPAS de Courcelles</b>	CLERSY C.	0
	DEVOS M.	0
	PAYEN F.	0
	POLLET E.	0
	SWEERT C.	0
<b>CPAS de Dour</b>	MIRAUX A.	0
	VAN DE MAELE C.	0
	NOEL I.	0
	GUCHEZ S.	0
	CANNIZZARO C.	0
<b>CPAS de Ecaussinnes</b>	SEVERS T.	0
	DUMORTIER R.	0
	LEFEVRE J.	1
	SGALLARI V.	0
	DEBLANDRE-STIRMAN R.	0
<b>CPAS de Erquennes</b>	NAVAUX G.	0
	CUYPERS I.	0
	PAUNET G.	0
	LEMPEREUR C.	0
	SCOHY V.	0
<b>CPAS de Froidchapelle</b>	VANDROMME A.	0
	DUPONT D.	0
	MARLIER A.	0
	GOVOERTS C.	0
	LANGE B.	0
<b>CPAS de Gerpinnes</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>CPAS de Le Roeulx</b>		0
		0
		0
		0
		0
<b>CPAS de Momignies</b>		0

		0
		0
		0
		0
<b>CPAS de Quaregnon</b>	CAUDRON Ph. MAILLEUX Th. VRAY F.-M. TORREKENS A. BAIL C.	0 0 0 0 0
<b>CPAS de Sambreville</b>	CARPENTIER N. GREGOIRE L. LESUR E. CIESIELSKI J. DEBAUCHE F.	0 0 0 0 0
<b>CPAS de Sivry-Rance</b>		0 0 0 0 0
<b>CPAS de Thuin</b>	DELORY C. DEMARS M.-P. GOBLET A. MICHOT G. PONSART P.	0 0 0 0 0
<b>CPAS de Tournai</b>		0 0 0 0 0
<b>CPAS de Wanfercée-Baulet</b>		0 0 0 0 0
<b>CPAS de Walcourt</b>	DECHAMPS P. GHESQUIERE J. HENRARD L. RECUERO LOPEZ A. LEGRAND I.	0 0 0 0 0
<b>SWDE</b>		0
<b>I.C.D.I.</b>		0
<b>IPFH</b>	DURANT R.	1
<b>ORES ASSETS</b>	GODART B.	1
<b>S.P.G.E</b>	MARTIN	0
<b>SPI+</b>	KLENKENBERG C.	0
<b>Zone police BRUNAU</b>	WART E.	0
<b>Régie Communale Autonome Charleroi (RCA)</b>	VAN CAUWENBERGHE P.	1
<b>Régie Communale Autonome Leuze</b>		0
<b>Régie Communale Autonome Aiseau Presles</b>		0
<b>Régie Communale Autonome Erquelinnes</b>		0
<b>Régie Communale Autonome Les Bons Villers</b>		0
<b>Régie Communale Autonome Mons</b>		0
<b>Intercommunale Sports et Loisirs du Sud Hainaut.</b>	MAHY R.	0
<b>Intercommunale Centre de santé des Fagnes</b>		0

IMIO		0
ISPPC		0
Intercommunale IRSIA		0
Agence de développement local (Jemeppe/s/S)		0
ASBL Parcs des sports de Charleroi		0
ASBL Résidence le Douaire		0
La Ruche Chapelloise		0
Les Jardins de Wallonie	DEVAUX O.	1
Sambre et Biesme		0
SEDIFIN		0
Société Wallonne du Crédit Social		0
Zone de secours Hainaut Est		0
Zone de secours de Hainaut-Centre	HOYAUX P.	0
Zone de police de Châtelet		0
Zone de Police des Trois Vallées		0
Zone de Police de Lermes		0
Zone de Police de Hermeton		0
Zone de Police Samsom		0
Zone de Police des Trieux		0
Zone de Police du Tournaisis		0

## Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion

Nom	Prénom	Rég. National	Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
VAN CAUWENBERGHE	Philippe	74022622776	Président	€ 35.501,04	Rémunération	Article 5311-1, §5, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. (la rémunération couvre toutes les séances de tous les organes)	Néant
KNAEPEN	Philippe	67030315717	Vice-Président	€ 22.866,42	Rémunération		Néant
POULLAIN	Jean-Marc	69071031114	Vice-Président	€ 22.866,42	Rémunération		Néant
TISON	Philippe	61112416189	Vice-Président	€ 16.006,49	Rémunération		Néant
CAREME	Mauricette	57040112602	Membre du Comité de Gestion	€ 4.840,07	Rémunération		Néant
LARDINOIS	Yves	54060413944	Membre du Comité de Gestion	€ 11.145,88	Rémunération		Néant
BUSINE	Philippe	51010806792	Membre du Comité de Gestion	€ 21.300,54	Rémunération		Néant
CENCIG	Ornella	71012644084	Membre du Comité de Gestion	€ 21.300,54	Rémunération		Néant
PATTE	Julie	76112626249	Membre du Comité de Gestion	€ 21.300,54	Rémunération		Néant
ROCHEZ	Henri	44071434910	Membre du Comité de Gestion	€ 21.300,54	Rémunération		Néant
VAN KERCKHOVEN	Noël	64121612547	Membre du Comité de Gestion	€ 21.300,54	Rémunération		Néant
VANDENBOSCH	Marc	64031608326	Membre du Comité de Gestion	€ 21.300,54	Rémunération		Néant
BALSEAU	Samuel	85082920587	Administrateur	€ 607,86			Néant
BAUDUIN	Lucien	70120935754	Administrateur	€ 607,86		Néant	

CLERSY	Christophe	76030214554	Administrateur	€ 457,40	Jetons réellement payés (150,46 € jusque fin juin 2017 ; ensuite 153,47 €)	Néant
DECHAINOIS	Fernand	51122108354	Administrateur	€ 306,94		Néant
DENYS	Laurence	71101521622	Administrateur	€ 457,40		Néant
FIEVET	François	86032618388	Administrateur	€ 460,41		Néant
ITALIANO	Gaetano	64041416907	Administrateur	€ 761,33		Néant
KADIM	Mohamed	56012713346	Administrateur	€ 306,94		Néant
KNOOPS	Marie-Hélène	69020107696	Administrateur	€ 306,94		Néant
LAMBERT	Bruno	69052107107	Administrateur	€ 607,86		Néant
LUKALU	Carl	69071910745	Administrateur	€ 153,47		Néant
MONTOISIS	Christian	56082806338	Administrateur	€ 306,94		Néant
PIERART	Eric	60070515732	Administrateur	€ 454,39		Néant
ROBBEETS	Jean-Pierre	48040531190	Administrateur	€ 454,39		Néant
SALADE	Kévin	79070424582	Administrateur	€ 303,93		Néant
SEMPO	Maxime	80020226511	Administrateur	€ 607,86		Néant
WART	Emmanuel	57031313712	Administrateur	€ 607,86		Néant

**Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction**

Fonction	Ancienneté ans	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute		Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur Général	20	189.059,37	173.851,02	Rémunération barémique	Wallonie développement : non rémunéré
			12.953,88	Assurance de groupe patronale vie	Aquawal : non rémunéré
			1.340,52	Assurance de groupe patronale décès	CITW+ : non rémunéré
			653,17	Titres repas part patronale 3,01 €	
			260,78	Accès au service social collectif SFP	

Fonction	Ancienneté ans	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute		Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Secrétaire Général	33	169.536,74	153.062,95	Rémunération barémique	IPFH : rémunéré
			14.086,44	Assurance de groupe patronale vie	Ressourcerie du val de Sambre : non rémunéré
			1.516,68	Assurance de groupe patronale décès	
			641,13	Titres repas part patronale 3,01 €	
			229,54	Accès au service social collectif SFP	

## QUELQUES RÉALISATIONS ET ÉVÉNEMENTS EN 2017



Nouveaux logements à Ecaussinnes



Des moutons dans nos stations



Green Sonaca



Ecole des Cerisiers à Marcinelle



Création de la Soresic en vue de la reprise du site de Caterpillar



Soleo



Salon des mandataires 2017



IGRETEC Session



Forum Immobilier  
Charleroi Sud-Hainaut



Inauguration de Soleo



Family Day



Journées wallonnes de l'Eau  
à Fleurjoux

## INFORMATIONS

### **Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques**

Société Coopérative à Responsabilité Limitée  
Association de communes

TVA BE 0 201 741 786 - RPM CHARLEROI

IGRETEC EST CERTIFIEE ISO 9001. LA PLUPART DES STATIONS D'EPURATION SONT  
CERTIFIEES ISO 14001 ET ENREGISTREES EMAS.

### **Rapport annuel :**

Notre rapport annuel est publié sur [www.igretec.com](http://www.igretec.com) au format PDF.

IGRETEC  
Boulevard Mayence 1  
6000 Charleroi  
Tél. : 071/20.28.11  
Fax : 071/33.42.36  
<http://www.igretec.com>

### **Contact**

Katherine CHEVALIER  
Secrétaire Général  
Tél. : 071/20.28.75  
E-mail : [katherine.chevalier@igretec.com](mailto:katherine.chevalier@igretec.com)